



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DELIBERATIONS

## Comité syndical du 26 janvier 2021

### DELIBERATIONS :

N°01-21A : Compte-rendu de la séance syndicale du 15 décembre 2020

N°02-21A : Acquisitions foncières pour le centre de transfert de Bergerac

N°03-21A : Délégation de signature pour les procédures règlementaires des ICPE

N°04-21A : Mise à jour du tableau des emplois et information sur les effectifs contractuels

N°05-21A : Adoption du Budget Primitif 2021

N°06-21A : Consultation financière pour le recours à l'emprunt 2021

N°07-21A : Consultation financière pour le recours à une ligne de trésorerie en 2021

N°08-21A : Contributions budgétaires 2021 des collectivités ayant transféré la compétence collecte au SMD3

N°09-21A : Contributions de solidarité 2021

N°10-21A : Vote des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement 2021

N°11-21A : Tarification unique 2021

N°12-21A : Tarifs Redevance Spéciale 2021

N°13-21A : Constitution d'un provisionnement pour la post-exploitation de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes

N°14-21A : Subventionnement des projets de valorisation de proximité des biodéchets (cadre)

N°15-21A : Filières REP Petits Extincteurs - Convention avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour 2021

N°16-21A : Filières REP DEEE et Lampes - Conventions avec l'éco-organisme OCAD3E pour 2021

N°17-21A : Nombre d'accès en déchèterie pour les particuliers

N°18-21A : Marché N°2020 -031 AO : Traitement des gravats des déchèteries du SMD3 sur le secteur de Bergerac : attribution

## Comité syndical du 23 février 2021

### DELIBERATIONS :

N°01-21B : Compte-rendu du comité syndical du 26 janvier 2021

N°02-21B : Location salle du conseil au siège du SMD3 : modification

N°03-21B : Mise à jour du tableau des emplois permanents

N°04-21B : Approbation du compte de gestion 2020

N°05-21B : Vote du Compte Administratif 2020

N°06-21B : Affectation des résultats de clôture 2020

N°07-21B : Bilan annuel des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement 2020

N°08-21B : Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2020

N°09-21B : Modification des horaires de la déchèterie de Bergerac

<b>Comité syndical du 30 mars 2021</b>
--

**DELIBERATIONS :**

N° 01-21C : Compte-rendu du comité syndical du 23 février 2021

N°02-21C : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grades au SMD3

N° 03-21C : Mise à jour du tableau des effectifs

N°04-21C : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : Modifications

N°05-21C : Vote du budget supplémentaire 2021

N°06-21C : Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2021 selon le budget supplémentaire

N°07-21C : Vente de cartes d'accès prépayées aux bornes Omr pour les touristes itinérants

N°08-21C : Convention de partenariat pour l'accès à la déchèterie de Condat sur Vézère (SIRTOM de Brive la Gaillarde)


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Délibération N°01-21A****OBJET : Compte-rendu de la séance syndicale du 15 décembre 2020****Séance du 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
<b>Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux</b>	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

## AR PREFECTURE

024-252405329-20210126-0121A-DE

Regu le 29/01/2021

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUF</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>		<b>55</b>			

**OBJET : N°01-21A - Compte-rendu de la séance syndicale du 15 décembre 2020**

Monsieur le Président expose :

Le Comité Syndical du SMD3, convoqué par Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3, s'est réuni le 15 décembre 2020 à 17h00. L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Monsieur BOIDÉ

Une minute de silence est tenue à l'attention de Monsieur Laurent MONTEIL.

**DELIBERATIONS :****Vie du SMD3****N°01-20M : Adoption du compte-rendu de la séance syndicale du 24 novembre 2020****Rapporteur M PROTANO**

Cette délibération vise à adopter le compte-rendu du comité du 24 novembre 2020.

**Délibération validée à l'unanimité****N°02-20M : Autorisation permanente et générales des poursuites accordées au comptable public****Rapporteur M PROTANO**

Cette délibération vise à proposer aux membres du Comité Syndical de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la totalité des titres émis par le SMD3.

**Délibération validée à l'unanimité****N°03-20M : Mise en place d'une convention pour la location de la salle du conseil au siège du SMD3****Rapporteur M PROTANO**

Cette délibération vise à autoriser le Président à signer les conventions pour la location de la salle du Conseil au siège du SMD3 pour des activités à caractère culturel, privé ou associatif et à émettre les titres de recettes correspondants. Cette convention définit les tarifs, les modalités et conditions d'utilisation de la salle du conseil et de ses dépendances (hall d'entrée, vestiaire, WC et salle de la Tisanerie), sise au rez-de-chaussée du siège administratif avec accès par le parking visiteurs.

La salle du comité du SMD3 est aujourd'hui, sollicitée par divers organismes administratifs (EPCI, Syndicat, etc.) pour la tenue de réunion.

**Délibération validée à l'unanimité****Ressources Humaines****N°04-20M : Ouverture de postes pour les agents de l'Agglomération du Grand Périgueux****Rapporteur Mr PROTANO**

Cette délibération vise à ouvrir 57 nouveaux postes de fonctionnaires dans le cadre du transfert des agents rattachés à la collecte des déchets de l'agglomération du Grand Périgueux, intégrant le SMD3 au 01/01/2021.

Mr PROTANO précise que des rencontres collectives se sont tenues et le directeur du SMD3 a rencontré individuellement chaque agent pour échanger sur ses missions et sa fiche de salaire. Il n'y a pas de perte d'argent lors du transfert (augmentation entre 50 € et 110€ par mois suivant les agents). La différence repose sur le temps de travail qui va évoluer, comme dans toutes les structures publiques, de 1400 heures à 1607 heures annuelles.

Une manifestation s'est tenue devant le Grand Périgueux, avec une 30taine de participants dont 10 agents mécontents, les représentants du syndicat UNSA et des agents d'autres secteurs de collecte dont Thiviers.

Le CT du Grand Périgueux s'est réuni le 3 décembre 2020 en donnant un avis défavorable au transfert. Le prochain CT aura lieu le 16 décembre. Le conseil communautaire du Grand Périgueux délibèrera sur le transfert de compétence, le 17 décembre 2020.

Mr CIPERRE présente la lettre de revendication du Syndicat UNSA qui n'évoque qu'un problème d'heures et qui précise la petite augmentation de salaire pour chaque agent.

Mme FORGENEUF rapporte que son syndicat a rencontré la même problématique sur le temps de travail.

Mr COLBAC met l'accent sur l'attention portée sur le sujet du temps de travail par la Chambre Régionale des Comptes.

Mr BEAU explique que lors du transfert du SMCTOM de Ribérac, les agents n'ont perdu que 2 jours de congés donnés à titre divers depuis de nombreuses années.

Mme BOUCAUD trouve que la note de synthèse est un peu légère pour présenter ce dossier.

Mr BUDOS l'a rejoint et précise que ce sujet résonne sur l'ensemble du département.

#### Délibération validée à l'unanimité

#### Finances

#### N°05-20M : Convention pour la prise en charge financière des PAV pour les collectivités membres

##### Rapporteur Mr PROTANO

Cette délibération cadre vise à autoriser le Président à signer les conventions avec les communes afin de déterminer le montant des travaux pris en charge par le SMD3 et celui des communes souhaitant installer des bornes enterrées ou semi-enterrées en lieu et place des bornes aériennes proposées par le syndicat.

Mr PROTANO précise que cette délibération de principe porte sur les travaux d'aménagement qui ne sont pas sollicités par les ABF. Il s'agit de la différence entre la proposition faite par le SMD3 avec des bornes aériennes et le coût de l'installation des bornes semi-enterrées/enterrées qui seront à la charge de la commune.

Il rappelle que sur le Grand Périgueux le génie civil est pris en charge à 50% par les communes.

Mme REYS s'abstiendra car la délibération n'est pas claire ainsi que Mr BUDOS.

Pour Mme BOUCAUD, il manque des informations dans la synthèse.

Mr MELOTTI, à la demande de la commission, s'interroge sur l'accès des personnes PMR.

Sylvain MARTY précise que les vérins ont été changés pour faciliter l'ouverture du tambour et que la hauteur des trappes des bornes aériennes sont équivalentes aux ouvertures des bacs 660 litres.

Le SMD3 propose des bornes aériennes sauf demande des ABF.

Concernant les tarifs :

- L'installation d'un point d'apport volontaire aérien s'élève à environ 9 500€ sachant que le montant d'une borne aérienne est d'environ 1 500€ soit 4 500€ pour 3 flux et 5 000€ de génie civil.
- L'installation d'un point d'apport volontaire semi-enterré ou enterré s'élève à 30 000€ soit 15 000€ de matériel et 15 000€ de génie civil. Le génie civil peut être plus élevé en fonction du sol.

Mr TEILLAC demande si North Engineering est présent sur d'autres territoires.

Mr PROTANO lui précise qu'ils sont présents sur plusieurs territoires en France ainsi qu'en Italie et Espagne entre autres.

#### Délibération validée avec 2 votes contres et 2 abstentions

#### N°06-20M : Débat des orientations budgétaires

##### Rapporteur Mr BOIDÉ

Cette délibération vise à prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021.

Mr BOIDÉ rappelle que chacun des membres a reçu le rapport d'orientations budgétaire avec la convocation. Il informe que pour équilibrer le budget de fonctionnement, il manque 5.7 millions et que des économies ont déjà été faites.

Il fait état de plusieurs points :

- Que le budget 2020 n'avait pas été voté avec les augmentations nécessaires,
- Que l'année 2021 va connaître une forte hausse de la TGAP passant de 18€ la tonne en 2020 à 30€ en 2021, soit une augmentation prévue entre 1.7 millions d'euros et 2 millions pour 2021.
- Le décalage de la REOMI,
- La chute des prix de la revente des matériaux.

M BOIDÉ précise que la fiscalité de la TEOM 2021 sera proposée avec 1.5 points d'augmentation et qu'il faut le faire avant le passage à la REOMI.

Mr MELOTTI invite à trouver des solutions alternatives à la valorisation des déchets afin d'augmenter les recettes et diminuer les pertes. Il souligne qu'il faut faire attention à la précarité des foyers d'où la nécessité de trouver de nouvelles recettes. Il précise également que la commission PMR va proposer des solutions techniques et qu'il y aura des financements supplémentaires à rajouter au budget.

Mr PROTANO informe que début janvier, il rencontrera le responsable GRDF. Concernant, les personnes à mobilité restreinte, il précise qu'à ce jour les montants d'un service spécifique ne sont pas connus et qu'il faut trouver plusieurs partenaires et observer des territoires en expérimentation en zone urbaine, comme la commune de Coulounieix-Chamiers, et en zone rurale pour ainsi définir les besoins et analyser les solutions apportées.

Sylvain MARTY précise que le budget intérimaire du Grand Périgueux (200 000€) disparaît avec l'augmentation du temps de travail des agents de collecte.

Mr GAZE revient sur la hausse de 2020 soit 400 000€ sans explication. A l'avenir si hausse il y a, il propose que les services de la CAB et du SMD3 entrent en relation et qu'il s'abstiendra.

Mr PROTANO rappelle qu'il souhaitait organiser des rencontres avec toutes les communautés de communes mais le contexte fait que des échanges sont reportés.

Mme REYS se questionne sur le reversement de l'ensemble de la TEOM du Grand Périgueux au SMD3 et précise que la TEOM du Grand Périgueux provient à 36% des habitants de Périgueux. Elle informe également que la collecte coûte moins chère en milieu urbain.

Mme REYS souhaiterait qu'un groupe de travail se tienne pour échanger sur la REOMI concernant la grille tarifaire car il y a une grande attente sur le sujet des déchets. Elle propose également un groupe de travail sur le budget avec les techniciens.

Sylvain MARTY rappelle que la TEOM est calculée sur les bases de la valeur locative d'un bien, qu'elles sont disparates d'une commune à l'autre voire d'un logement à un autre à taille égale. Certaines bases commencent à être réévaluées.

Mme REYS indique que certains foyers ont plus de moyens financiers que d'autres. Elle se demande également comment agir sur la prévention de déchets et la valorisation des déchets collectés.

Mr PROTANO rappelle que des discussions se sont tenues durant plus de deux ans sur le sujet de la tarification incitative et que la REOMI est la 1ère solution pour réduire les tonnages à enfouir en responsabilisant les producteurs de déchets. Les discussions sur le sujet se tiendront en Bureau puis en Comité en fonction des ordres du jour.

Mme BOUCAUD rappelle la nécessité de ces temps d'échanges pour débloquer certains points (ex : orientations budgétaires).

Pour Mr BOIDÉ, il faut voir ce que donne les tarifs actuels de la REOMI et surtout ne pas rencontrer les mêmes difficultés que son autre syndicat de collecte lors de la mise en place de sa REOMI. La grille tarifaire proposée doit pérenniser les finances du SMD3, c'est une grille prudente et il faut attendre que l'ensemble du département soit couvert.

Mr PROTANO rappelle que nous avons une année de plus pour travailler sur le dossier.

Pour Mr BEAU, il y a eu un travail fait en amont pour proposer cette grille qui tient compte de la masse financière à récupérer.

Mme FORGENEUF rappelle de la grille est là, que l'information est passée auprès des élus et des usagers et qu'il ne faut pas tout remettre en cause.

Sylvain MARTY précise que la grille n'est pas encore votée car il manque les éléments d'utilisation du service par les usagers pour confirmer les projections.

#### Délibération validée à l'unanimité

##### N°07-20M : Tarification Unique 2020 : modification de l'article A5.7

###### Rapporteur Mr BOIDE44

Cette délibération vise à modifier le montant dû par la CCIVS pour les enquêtes des usagers menées par le SMD3 dans le cadre de la redevance incitative.

#### Délibération validée à l'unanimité

##### N°08-20M : Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

###### Rapporteur Mr BOIDE

Cette délibération vise à autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 à hauteur de 25% des dépenses budgétées en 2020 pour les opérations hors programme et à hauteur des crédits de paiements votés en 2020 pour les opérations appartenant à une Autorisation de Programme.

#### Délibération validée à l'unanimité

##### N°09-20M : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

###### Rapporteur Mr BOIDE

Dans le cadre de l'apurement des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le payeur départemental a proposé l'admission en non-valeur de créances détenues par le SMD3 sur plusieurs débiteurs pour motif d'insuffisances d'actifs suite à une liquidation judiciaire et/ou de poursuites sans effet.

Cette admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, est soumise à la décision du comité syndical.

Les recettes à admettre en non-valeur représentent la somme de 5 870,24 €.

#### Délibération validée à l'unanimité

**N°10-20M : Redevance spéciale pour les professionnels en location de borne****Rapporteur Mr BOIDE**

Dans le cadre du déploiement du mode de collecte en point d'apport volontaire, des professionnels « gros producteurs » traditionnellement collectés en bac sont rencontrés afin d'envisager un équipement en bornes privatives compatibles avec la technologie grand public.

Une étude de faisabilité technique est réalisée en liaison avec les professionnels pour donner lieu à une proposition financière. Le professionnel aura le choix d'adhérer à ce service où d'aller sur les points d'apport volontaires grand public ou encore s'orienter vers un prestataire privé.

Afin de prendre en compte les coûts du service liés à cette mise en place, il est nécessaire d'intégrer dans notre règlement le principe d'une Redevance Spéciale pour les professionnels qui sont déjà ou seront équipés de borne en 2021. Cette nouvelle convention deviendra caduque dès lors que la Redevance Incitative sera instaurée. Les prix proposés sont alignés sur la grille tarifaire prévue dans le cadre de Redevance Incitative.

Pour Mr CAZE, il manque des supports d'information.

**Délibération validée avec 2 abstentions**

**Marchés****N°11-20M : MARCHE N°2020-020-AO - PRESTATIONS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES****Rapporteur Mr PROTANO**

Lot 1 - Formations Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) à la société ECF sur la base du bordereau des prix unitaires.

Lot 2 - Formation Continue Obligatoire - Formation Initiale Minimale Obligatoire - Permis C et CE - Code de la route à la société ECF sur la base du bordereau des prix unitaires.

Lot 3 - Formations habilitation électrique à la société AFTRAL sur la base du bordereau des prix unitaires.

Lot 4 - Formations Amiante à la société DEKRA sur la base du bordereau des prix unitaires.

Lot 5 - Formations à la manipulation des extincteurs à la société ASS. FORMATIONS sur la base du bordereau des prix unitaires.

**Délibération validée à l'unanimité**

**Vie du SMD3****N°12-20M : Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Nontron - renouvellement****Rapporteur Mr PROTANO**

Une convention de mutualisation avec le SMCTOM de Nontron a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de 1 an. Il est proposé de prolonger cette convention pour une année supplémentaire. En parallèle, il est proposé de mettre fin à la mutualisation du poste de direction avec l'antenne de Ribérac.

**Délibération validée à l'unanimité**

**N°13-20M : Convention de mutualisation avec le SMCTOM de Thiviers - renouvellement****Rapporteur Mr PROTANO**

Une convention de mutualisation avec le SMCTOM de Thiviers a été mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2019, pour une durée de 1 an renouvelable. Il est proposé de prolonger cette convention. Un point d'étape sera fait à la fin du premier trimestre 2021 pour définir la suite à donner à cette mutualisation.

**Délibération validée à l'unanimité**

**Ressources Humaines****N°14-20M : Fermeture du poste de Directeur Général Adjoint créé par délibération du 31/10/2017 et ouverture d'un poste de Directeur Administratif et Financier au 01/01/2021****Rapporteur Mr PROTANO**

Suite à la proposition de réorganisation des directions présentée lors du CT du 02/03/2020, le Directeur Général Adjoint chargé de la modernisation de l'administration et du pilotage de la performance a été licencié le 05/08/2020.

Un recrutement avait été lancé pour un Directeur Administratif et Financier chargé de superviser les services finances, contrôle de gestion, achats et négoce, moyens généraux. Ce recrutement vient de se concrétiser. Il convient donc d'ouvrir ce poste de catégorie A, d'Attaché, contractuel à temps complet à compter du 01/01/2021.

Mr PROTANO précise que ce poste vient remplacer le poste de DGA non occupé depuis août 2020. Le recrutement a été lancé lors de l'ancienne mandature et qu'il a fallu nombreux entretiens pour trouver le bon profil.

**Délibération validée à l'unanimité**

**Finances**

N°15-20M : Autorisation de vente aux enchères de biens appartenant au SMD3

#### Rapporteur Mr PROTANO

Le SMD3 s'est penché sur les alternatives qui s'offraient à lui pour mieux gérer son matériel non utilisé ou destiné à la casse. Fort des expériences menées par d'autres collectivités, le SMD3 souhaite s'orienter vers une solution plus efficace économiquement : la vente aux enchères via une plate-forme en ligne.

La vente aux enchères électroniques devrait permettre d'optimiser le prix de vente du matériel vendu.

Cette délibération vise donc à autoriser le président du SMD3 à mettre en vente via des enchères des biens et du matériel appartenant au SMD3 et dont le syndicat n'a plus l'usage.

Sylvain Marty précise qu'un test a été réalisé avec la mise aux enchères de véhicules de collecte suite à la nouvelle organisation. L'estimation de ces véhicules allait de 4000€ à 8000€. La vente a dépassé pour certains les 30 000€.

#### Délibération validée à l'unanimité

#### N°16-20M : Facturation des badges d'accès en déchèterie pour les particuliers

Délibération rajoutée en séance

#### Rapporteur Mr PROTANO

Dans le cadre de la redevance incitative et de la mise en place des points d'apports volontaires, chaque usager enregistré sera doté gratuitement d'un badge nécessaire à l'ouverture des bornes ainsi qu'à l'accès en déchèterie.

Les usagers (particuliers et professionnels) ont été informés qu'en cas de demande de badge supplémentaire (perte ou second badge de confort), ce dernier et les suivants seraient facturés 9€.

De plus, afin d'éviter des difficultés de recouvrement, l'envoi de badge pouvait être suspendu afin que la date de facturation corresponde avec la date de remise de badge.

Au vu d'un nombre relativement important de demande de badge supplémentaire et afin de répondre sans attendre à la demande, il est proposé de facturer le badge supplémentaire au prix unitaire de 9€ TTC, soit 7,50€ HT (TVA 20%).

Sylvain Marty précise que les 9€ comprennent l'achat du badge ainsi que les coûts administratifs liés au dossier.

Mme FORGENEUF précise que sur un territoire en Haute-Vienne le badge est à 15€.

#### Délibération validée à l'unanimité

#### INFORMATIONS SUR LES MARCHES ATTRIBUES HORS COMITE SYNDICAL

##### Marché n°2020-022PA Construction déchèterie de Thenon

Lot n°1 : Gros œuvre : Attributaire SARL VOINOT 82130 LAFRANCAISE montant notifié base DPGF 144 900€ H.T

Lot n°2 : Charpente Couverture Menuiserie – infructueux à relancer

Lot n°3 : Plomberie Chauffage Sanitaire – infructueux à relancer

Lot n°4 : Carrelage Faïence : Attributaire SARL MATHIEU 24430 MARSSAC sur L'ILSE montant notifié base DPGF 8114.39€ H.T

Lot n°5 : Platerie -Peinture : Attributaire SAS EGAP 24750 TRRELISSAC montant notifié base DPGF 23 800€ H.T

#### DIVERS :

#### PRESENTATION TECHNIQUE DE 2 SOLUTIONS D'OUVERTURES DES TAMBOURS POUR LES TOURISTES

Une démonstration a permis de présenter l'ouverture des tambours pour déverrouillage du contrôle d'accès par téléphone portable et carte prépayées. Ces solutions ont été testées sur Vérone notamment. Ces solutions permettraient de répondre aux besoins des touristes. Concernant, l'utilisation par téléphone, cette technologie demande une adaptation des contrôles d'accès.

#### VALORISATION DES BIODECHETS :

Mr CAZE informe que la CAB souhaite lancer un programme de réduction des ordures ménagères en incitant au compostage à la fois les ménages et les gros producteurs. Une rencontre va être programmée sur le sujet début d'année en présence de Mr TRIFFE.

Mr PROTANO évoque également le projet de collecte des biodéchets sur la ville de Périgueux.

Mr TRIFFE présente les opérations sur le sud du bergeracois : composteur collectif dans le bourg d'Issigeac, EHPAD, Collèges ainsi que sur EYMET avec une collecte pour les restaurateurs.

Mme REYS précise qu'il faut accompagner pédagogiquement ces projets et faire peut-être appel à des associations pour certaines interventions. Mme BOUCAUD propose de voir également avec des associations pour des interventions auprès des enfants et des usagers car les animateurs SMD3 sont fortement occupés.

Sylvain MARTY précise que les animations notamment scolaires sont ralenties avec la crise et qu'il n'y a que 2 animateurs sur le Grand Périgueux. Actuellement, leur travail est porté essentiellement sur les formations élus.

**RENCONTRE ASSEMBLEES SECTEURS**

Mr TRIFFE informe qu'une assemblée sectorielle devait se tenir avant la fin de l'année. Elle sera reprogrammée dès que possible.

Mr PROTANO précise que cette information est valable pour les assemblées sur l'ensemble des secteurs.

Prochain comité :

mardi 26 janvier 2020 à 17h00 au siège du smd3.

*Plus aucun sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, le comité syndical est clos le 15 décembre 2020 à 19h25.*

L'exposé des faits entendu,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :**

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

**ADOpte** le compte-rendu du comité syndical de 15 décembre 2020.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

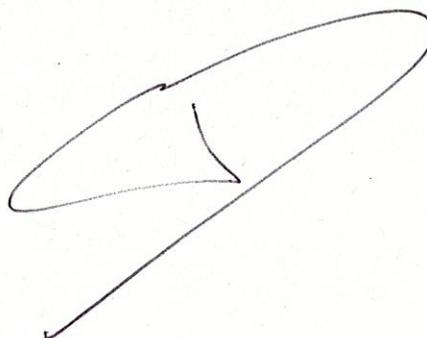
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

## Projet de délibération N°02-21A

**OBJET : Acquisitions foncières - Centre de Transfert de Bergerac**

Séance du 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>		<b>55</b>			

**OBJET : N°02-21A - Acquisitions foncières - Centre de Transfert de Bergerac**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'évolution du centre de transfert de Bergerac sur la zone d'activités Campréal, par délibération N°04-19H du 27 août 2019, il a été fait l'acquisition de parcelles mitoyennes pour la construction d'une plateforme de déchets verts (parcelle 213) d'une part, et pour la construction de nouveaux bureaux (parcelle 116) d'autre part.

Aujourd'hui, le SMD3 souhaite faire l'acquisition de deux parcelles supplémentaires pour agrandir la surface et créer un parking attenant.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à acquérir auprès des propriétaires, les parcelles ci-dessous :

Propriétaires	Section	Parcelle	Contenance cadastrale	Superficie réelle résultant du bornage	PRIX TTC
Mairie de Bergerac 19 rue Maion d'Argenson 24100 Bergerac	BC	309	2343 m <sup>2</sup>	2343 m <sup>2</sup>	48 860€ttc (20€ttc/m <sup>2</sup> )
SCI R-max 1, rue Gustave Eiffel 24100 Bergerac	BC	371	957 m <sup>2</sup>	957 m <sup>2</sup>	17 226€ttc (18€ttc/m <sup>2</sup> )

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

**AUTORISE** le Président à procéder aux acquisitions foncières dans les conditions susvisées ;

**AUTORISE** le SMD3 à prendre en charge les frais d'actes notariés et de géomètre s'y rapportant ;

**AUTORISE** le Président à déléguer au Directeur du SMD3 la signature de tous les actes administratifs et notariés utiles à ces acquisitions foncières.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

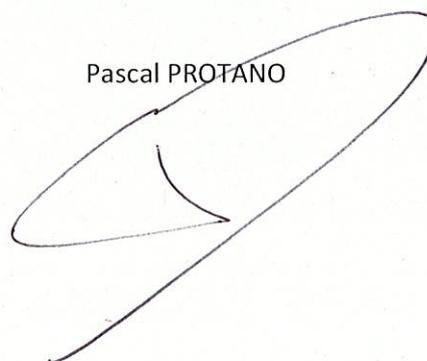
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Projet de délibération N°03-21A**
**OBJET : Procédures règlementaires ICPE : délégations de signature**
**Séance du 26 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

## AR PREFECTURE

024-252405329-20210126-0321A-DE

Regu le 29/01/2021

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>		<b>55</b>			

**OBJET : N°03-21A - Procédures réglementaires ICPE : délégations de signature**

Monsieur le Président expose :

Afin de ne pas encombrer les assemblées délibérantes par des décisions courantes et pour permettre une réactivité de l'exécutif, le code général des collectivités territoriales (articles L.5211-9 et L.5211-10) prévoit que le Comité peut déléguer à l'exécutif une partie de ses attributions et que le président peut déléguer sa signature au Directeur Général.

La délibération N°08-20G du 15 septembre 2020 liste l'ensemble des délégations de signature données au Président et subdélégations données au Directeur Général,

Il est proposé de rajouter une délégation de signature pour les dépôts en Préfecture des procédures réglementaires de l'exploitation des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) : demande d'autorisation d'exploiter, enregistrement, déclaration, cessation d'activités, demande de défrichement, etc.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président propose de subdéléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature au Directeur Général des Services du SMD3, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice des attributions susvisées.

L'exposé des faits entendu,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :**

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

**AUTORISE** la délégation de signature du Comité au Président et la subdélégation au Directeur Général pour tout dépôt de dossiers réglementaires en matière d'ICPE.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

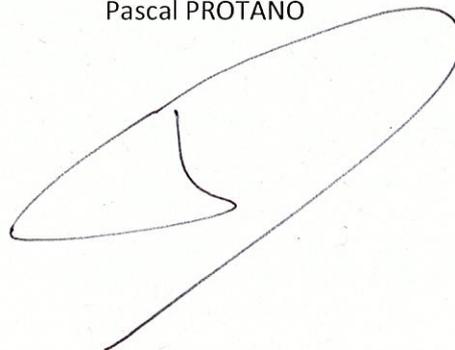
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

## Délibération N°04-21A

**OBJET** : Mise à jour du tableau des emplois et information sur les effectifs contractuels

Séance du 26 janvier 2020

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	

	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>		<b>55</b>			

**OBJET : N°04-21A - Mise à jour du tableau des emplois et information sur les effectifs contractuels**

Monsieur le Président expose :

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la délibération n°07-07F du comité syndical réuni le 11/12/2007 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grades au sein du SMD3,

Considérant que plusieurs agents en poste au SMD3, promouvables à un avancement de grade, donnent entière satisfaction,

Le président propose la modification du tableau des emplois permanents (avancements de grade entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> décembre 2021) comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>31</b>	
Attaché hors classe	A	2	35H
Attaché principal	A	0	35H
Attaché	A	3	35H
Rédacteur pcpal 1 <sup>e</sup> classe	B	4	35H
Rédacteur pcpal 2 <sup>e</sup> classe	B	3	35H
Rédacteur	B	0	35H
Adjoint administratif prpal 1 <sup>e</sup> cl.	C	7	35H
Adjoint administratif prpal 2 <sup>e</sup> cl.	C	3	35H
Adjoint administratif	C	9	35H
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>259</b>	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	1	35 H
Technicien principal 1e classe	B	5	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	15	35H
Agent de maîtrise	C	14	35H
Adjoint technique pcpal 1 <sup>e</sup> classe	C	79	35H
Adjoint technique pcpal 2 <sup>e</sup> classe	C	49	35H
Adjoint technique	C	69	35H
		2	30H
		1	27H30
		2	25H
		1	22H30
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
		1	16H

<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>5</b>	
Animateur principal 1 <sup>o</sup> classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>1</b>	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	C	1	35H
<b>AGENTS TITULAIRES</b>		<b>296</b>	

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>30</b>	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 <sup>e</sup> cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
Contractuels contrats de projet	B	5	35H
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>15</b>	
Contractuel – attaché	A	5	35H
Contractuel – adjt adm prpal 2 <sup>e</sup> cl.	C	1	24H
Contractuels- contrats de projets	B	1	35H
Contractuels- contrats de projets	C	8	35H
<b>AGENTS CONTRACTUELS</b>		<b>45</b>	
<b>TOTAL AGENTS</b>		<b>331</b>	

Le président tient également à informer l'assemblée délibérante que, pour permettre le bon fonctionnement du Syndicat, à ce jour, un grand nombre de contractuels sont employés en CDD de droit public pour accroissement temporaire d'activité et présente le tableau des agents contractuels en surcroît d'activité présents au 01/01/2021.

TABLEAU DES AGENTS CONTRACTUELS EN SURCROIT D'ACTIVITE PRESENTS AU 01/01/2021

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>74</b>	
Contractuel – technicien	B	4	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel – adjoint technique	C	70	35H
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>17</b>	
Contractuel – adjt adm prpal 2 <sup>e</sup> cl.	C	17	35H
<b>AGENTS CONTRACTUELS</b> En surcroît temporaire d'activité (récurrent)		<b>91</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>422</b>	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

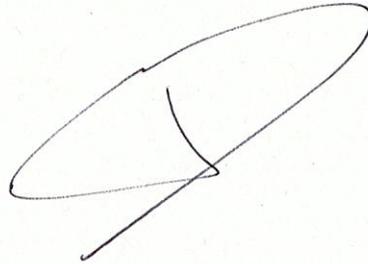
55 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

**APPROUVE** le tableau des emplois permanents ainsi le tableau des agents contractuels au 01/01/2021.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Publié le .....

Pour copie conforme :  
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Au registre sont les signatures  
Le Président,

Pascal PROTANO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

## Projet de délibération N°05-21A

**OBJET : Adoption du budget primitif 2021**

Séance du 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	

## AR PREFECTURE

024-252405329-20210126-0521A-BF  
Regu le 02/02/2021

	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		55			

Monsieur le Président expose :

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2006,

Vu le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 qui s'est tenu en comité syndical le 15 décembre 2020,

Le budget 2021 présenté au vote de l'assemblée s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : **50 698 228 €**
- Section d'Investissement : **30 006 360 €**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

chapitre	libellé	total budget 2020	budget primitif 2021
011	charges à caractère générale	22 170 625,58	23 272 488,00
60	achats et variations de stocks	3 949 379,26	4 787 006,87
61	services extérieurs	15 391 666,00	14 632 971,02
62	autres services extérieurs	1 294 005,32	1 529 677,11
63	impôts et taxes	1 535 575,00	2 322 833,60
012	charges de personnel	13 298 139,00	16 761 698,00
63	impôts et taxes	227 728,00	313 719,00
64	charges de personnel	13 070 411,00	16 447 979,00
65	autres charges de gestion	701 546,47	342 092,00
66	charges financières	530 000,00	685 400,00
67	charges exceptionnelles	139 465,70	17 100,00
022	dépenses imprévues	12 000,00	100 000,00
042	opérations d'ordre transfert entre sections	6 029 380,00	9 519 450,00
023	virement à la section d'investissement	1 479 622,89	0
<b>TOTAL</b>		<b>44 360 779,64</b>	<b>50 698 228,00</b>

### Recettes

chapitre	libellé	total budget 2020	budget primitif 2021
013	atténuations de charge	209 994,00	182 400,00
70	produit de gestion courante	14 562 350,50	12 344 555,20
73	impôts	0	0
74	Dotations et participations	20 437 625,80	31 804 532,80
75	autres produits exceptionnels	5 976 620,00	5 993 700,00
76	produits financiers	0	0
77	produits exceptionnels	34 128,34	11 000,00
042	opérations d'ordre transfert entre sections	341 090,00	362 040,00
002	excédent reporté	2 798 971,00	0
<b>TOTAL</b>		<b>44 360 779,64</b>	<b>50 698 228,00</b>

## Dépenses

Chapitre	Libellé	total budget 2020	budget primitif 2021
001	résultat d'investissement reporté		-
16	remboursement capital emprunt	4 027 100,00	6 119 200,00
	dépenses d'équipement	34 960 280,11	24 405 120,00
020	dépenses imprévues	120 000,00	120 000,00
040	opérations d'ordre transfert entre sections	341 090,00	362 040,00
041	opérations d'ordre budgétaire	1 928 132,00	
<b>TOTAL</b>		<b>41 376 602,11</b>	<b>31 006 360,00</b>

## Recettes

Chapitre	Libellé	total budget 2020	budget primitif 2021
001	résultat d'investissement reporté	2 909 270,39	-
10222	FCTVA	4 962 678,00	1 850 000,00
13	subventions	210 500,00	638 880,00
16	emprunts	23 607 018,83	18 998 030,00
040	opérations d'ordre transfert entre sections	6 029 380,00	9 519 450,00
041	opérations d'ordre budgétaire	1 928 132,00	-
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	-	-
024	cessions d'immobilisations	250 000,00	-
021	virement de la section de fonctionnement	1 479 622,89	-
<b>TOTAL</b>		<b>41 376 602,11</b>	<b>31 006 360,00</b>

Il est proposé au comité syndical de voter le budget 2021 par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Par opération d'équipement pour la section d'investissement.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

50 POUR	0 CONTRE	5 ABSTENTION
---------	----------	--------------

**ADOpte** dans son ensemble le Budget Primitif 2021 du SMD3,

**APPROUVE** le vote du budget 2021 par nature,

**APPROUVE** le vote du budget 2021 par chapitre pour la section de fonctionnement,

**APPROUVE** le vote du budget 2021 par opération pour la section d'investissement,

**APPROUVE** la note explicative de synthèse du budget primitif 2021 annexée.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Projet de délibération N°06-21A****OBJET : Consultation financière pour le recours à l'emprunt 2021****Séance du 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
<b>Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux</b>	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUF</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUHL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>		<b>55</b>			

**OBJET : N°06-21A - Consultation financière pour le recours à l'emprunt 2021**

Monsieur le Président expose,

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de déléguer à Monsieur le Président du SMD3 l'exercice des attributions lui permettant de mettre en œuvre les emprunts nécessaires à la politique d'investissement du SMD3 dans le cadre de l'exécution de l'exercice budgétaire 2021.

Dans le cadre de la politique de recours à l'emprunt du SMD3, le Président pourra être amené à :

- mettre en concurrence les établissements financiers pour la réalisation de contrats de prêt,
- signer les contrats ayant présenté les avantages les plus performants pour le SMD3.

La consultation financière ne pourra s'exercer que dans la limite de l'enveloppe budgétaire 2021 votée par le Comité Syndical.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts,
- des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la possibilité de modifier la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil du remboursement.

L'exposé des faits entendu,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :**

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

**AUTORISE** le Président à lancer la procédure de mise en concurrence des établissements financiers,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à ces consultations.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Projet de délibération N°07-21A**
**OBJET : Consultation financière pour le recours à une ligne de trésorerie en 2021**
**Séance du 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>		<b>55</b>			

**OBJET : N°07-21A - Consultation financière pour le recours à une ligne de trésorerie en 2021**

Monsieur le Président expose,

En application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé de déléguer à Monsieur le Président du SMD3 l'exercice des attributions lui permettant de mettre en œuvre les conventions d'ouverture de crédits nécessaires pour éviter le paiement de pénalités de retard sur les factures de prestataires en attente.

Dans le cadre de la politique de recours à une ligne de trésorerie, le Président pourra être amené à :

- mettre en concurrence les établissements financiers pour la réalisation des conventions d'ouverture de crédits,
- signer les conventions ayant présenté les avantages les plus performants pour le SMD3.

L'exposé des faits entendu,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :**

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

**AUTORISE** le Président à lancer la procédure de mise en concurrence des établissements financiers,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à ces consultations.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

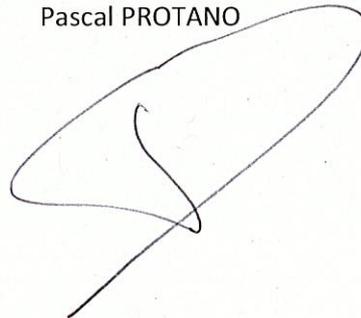
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

## Projet de délibération N°08-21A

**OBJET : Contributions budgétaires 2021 des collectivités  
ayant transféré la compétence collecte au SMD3**

Séance du 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	19 janvier 2021
Secrétaire de séance :	Mr Bernard TRIFFE

Nombre de délégués en exercice : 34	Nombre de délégués présents : 28	Nombre de votants : 29
Nombre de pouvoirs : 1	Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC	
COMPETENCES :	OBLIGATOIRE	Nombre de voix : 55

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>		<b>55</b>			

OBJET : N°08-21A Contributions budgétaires 2021 des collectivités ayant transféré la compétence  
collecte au SMD3

Monsieur le Président expose,

Vu les délibérations N°08-16L du 13 décembre 2016, N°11-17E du 30 mai 2017, N°12-17E du 30 mai 2017, N°13-17E du 30 mai 2017 N° 06-18K du 27 novembre 2018 du SMD3 instituant la TEOM sur une partie du territoire,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort du 23 juin 2017 transférant au SMD3 la collecte des déchets de son territoire, à compter du 1er juillet 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire du SMCTOM de Ribérac en date du 11/09/2019 qui valide le transfert total des compétences du SMCTOM au SMD3 entraînant la dissolution de plein droit du SMCTOM à compter du 01/01/2020,

Vu la délibération N° 02-19J du 29 octobre 2019 autorisant la reprise du patrimoine du SMCTOM de Ribérac, le transfert de tous les marchés et contrats en cours du SMCTOM de Ribérac, la réalisation de toutes les procédures budgétaires et comptables et plus généralement de toutes les démarches indispensables au transfert des compétences du SMCTOM de Ribérac au SMD3 induisant la dissolution du SMCTOM de Ribérac à compter du 1er janvier 2020 ;

Vu la délibération N°DD2020\_146 du 17/12/2020 de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux transférant au SMD3 la compétence collecte des déchets ménagers à compter du 1er janvier 2021,

Considérant que le Syndicat Mixte Départemental assure le service d'enlèvement des déchets ménagers,

Considérant que les communautés de communes ont transféré au SMD3 la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés,

Considérant que les communautés de communes perçoivent la TEOM en lieu et place du SMD3,

Monsieur le Président propose de fixer les contributions budgétaires correspondant aux produits attendus au titre de l'année 2021 comme suit :

	Collectivités	Contribution budgétaire 2021
Secteur Montpon	Communauté-de-communes-Isle-Double-Landais	1 456 712,00
	Communauté de communes Isle Crempse en Périgord	2 027 093,00
	Communautés de Communes Isle Vern de Salembre	220 654,00
	Communauté de communes Pays de Saint Aulaye	205 085,00
	Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurçon	642 148,00
Secteur Bergerac	Communauté de Communes Porte Sud du Périgord	1 057 712,00
	Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord secteur Bergerac	619 750,00
Secteur Bastides Bessède	Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord secteur Bastides Bessède	2 199 037,00
	Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessede	1 353 382,00
	Communauté de Communes vallée de l'Homme	1 491 513,00
	Communauté de Communes Domme Villefranche	320 606,00
Secteur Thenon	Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	756 609,00
Secteur Ribérac	Communauté de Communes du Périgord Ribéracois	2 784 056,00
	Communauté de Communes du Pays de Saint aulaye	187 666,00
Secteur Périgueux	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	12 789 608,00
	<b>TOTAL</b>	<b>28 111 631,00</b>

La facturation du produit attendu s'effectuera mensuellement, soit 1/12<sup>ème</sup> du montant de la contribution facturée chaque mois.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

**APPROUVE** le niveau des contributions proposées au titre de l'année 2021 ;

**APPROUVE** les modalités de facturation proposées soit, 1/12<sup>ème</sup> du montant de la contribution facturée chaque mois ;

**AUTORISE** le vote des contributions budgétaires 2021 telles que détaillées ci-après :

	Collectivités	Contribution budgétaire 2021
Secteur Montpon	Communauté-de-communes-Isle-Double-Landais	1 456 712,00
	Communauté de communes Isle Crempse en Périgord	2 027 093,00
	Communautés de Communes Isle Vern de Salembre	220 654,00
	Communauté de communes Pays de Saint Aulaye	205 085,00
	Communauté de communes Montaigne Montravel et Gurçon	642 148,00
Secteur Bergerac	Communauté de Communes Porte Sud du Périgord	1 057 712,00
	Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord secteur Bergerac	619 750,00
Secteur Bastides Bessède	Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord secteur Bastides Bessède	2 199 037,00
	Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède	1 353 382,00
	Communauté de Communes vallée de l'Homme	1 491 513,00
	Communauté de Communes Domme Villefranche	320 606,00
Secteur Thenon	Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	756 609,00
Secteur Ribérac	Communauté de Communes du Périgord Ribéracois	2 784 056,00
	Communauté de Communes du Pays de Saint aulaye	187 666,00
Secteur Périgueux	Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux	12 789 608,00
	<b>TOTAL</b>	<b>28 111 631,00</b>

**AUTORISE** le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Projet de délibération N°09-21A****OBJET : Contribution de Solidarité 2021****Séance du 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>	
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>	
Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
<b>Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux</b>	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>		<b>55</b>			

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre du débat des orientations budgétaires 2021 qui a eu lieu le 15 décembre 2020, il a été proposé d'appliquer une augmentation sur les recettes issues des contributions de solidarité des adhérents.

Ainsi, le Président propose, au titre de l'année 2021, de porter le niveau de contribution à 17,58€ par habitant. La population retenue pour le calcul de cette contribution est la dernière population INSEE totale publiée.

Le règlement de cette contribution sera perçu en douze échéances équivalentes.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

52 POUR	0 CONTRE	3 ABSTENTION
---------	----------	--------------

**APPROUVE** le montant de la contribution de solidarité à 17,58€ par habitant pour l'année 2021, dont le règlement s'effectuera en douze échéances distinctes,

**AUTORISE** le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

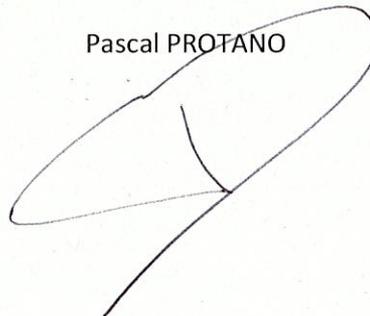
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Projet de délibération N°10-21A**
**OBJET : Vote des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement 2021**
**Séance du 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUF</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>		<b>55</b>			

**OBJET : N° 10-Z1A - vote des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement 2021**

Monsieur le Président expose :

Par délibération N°16-14C du 27 mai 2014, le Comité Syndical a décidé d'instituer une procédure pour la mise en place d'AP / CP et d'inscrire au titre des autorisations de programme, les dépenses d'un montant supérieur ou égal à 15000€HT.

Par délibération N°09-14E du 26 Août 2014, le Comité Syndical a autorisé des modifications de crédits sur certaines autorisations de programme et a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°09-14I du 23 décembre 2014, le Comité Syndical a autorisé des modifications de crédits sur certaines autorisations de programme et a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°09-15B du 24 février 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération N°13-15D du 28 Avril 2015, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements 2014.

Par délibération N°05-15F du 27 Août 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget d'une nouvelle Autorisation de Programme pour la rénovation du centre de tri de la Rampinsolle.

Par délibération N°07-15G du 28 Septembre 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget d'une nouvelle Autorisation de Programme pour la réalisation d'études géotechniques pour la création d'un nouveau casier sur le site de Saint Laurent des Hommes.

Par délibération N°13-15J du 15 Décembre 2015, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°15-16-B du 05 Avril 2016, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements 2015.

Par délibération N°14-16B du 05 Avril 2016, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°03-16K du 28 Novembre 2016, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°5 2016.

Par délibération N°10-16L du 13 Décembre 2016, le Comité Syndical a autorisé l'inscription au budget de nouvelles Autorisations de Programme ainsi que la modification des Autorisations de Programme existantes.

Par délibération N°11-17B du 28 Février 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2017.

Par délibération N°09-17D du 25 Avril 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2017.

Par délibération N°06-17H du 26 Septembre 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2017.

Par délibération N°02-17J du 12 Décembre 2017, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2017.

Par délibération N°09-18C du 27 Mars 2018, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2017.

Par délibération N°04-18D du 24 Avril 2018 le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2018.

Par délibération N°12-18I du 25 Septembre 2018, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2018.

Par délibération N°10-18J du 30 Octobre 2018, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2018.

Par délibération N°19-19A du 29 Janvier 2019, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget primitif 2019.

Par délibération N°10-19C du 26 Mars 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2019.

Par délibération N°13-19D du 30 Avril 2019, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2018.

Par délibération N°10-19F du 25 Juin 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2019.

Par délibération N°05-19I du 24 Septembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°2 2019.

Par délibération N°07-19J du 29 Octobre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°3 2019.

Par délibération N°03-19J du 17 Décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la modification des Autorisations de Programme existantes conformément à la décision modificative n°5 2019.

Par délibération N°08-19L du 17 Décembre 2019, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget primitif 2020.

Par délibération N°07-20B du 25 Février 2020, le Comité Syndical a approuvé le bilan annuel d'exécution des Autorisations de Programme 2019.

Par délibération N°10-20B du 25 février 2020, le Comité Syndical a autorisé la création et la modification des Autorisations de Programme existantes conformément au budget supplémentaire 2020.

Par délibération N°14-20H du 22 septembre 2020, le Comité Syndical a autorisé la modification des autorisations de programme existantes conformément à la décision modificative n°1 2020.

La présente délibération vise à soumettre au vote les modifications des crédits de paiement 2021 conformément au budget primitif 2021.

Les modifications portent sur l'intégration de nouvelles opérations de travaux et d'équipement venant en complément des autorisations de programme précédemment votées, notamment par l'intégration du Secteur du Grand Périgueux, la construction de la nouvelle déchèterie de la Rampinsolle, des travaux d'installation de PAV sur les secteurs de Nontron et Thiviers et la construction des casiers secteur F à l'ISDND de Saint Laurent des Hommes.

### 1) Nouvelles opérations d'investissement à intégrer aux autorisations de programme

N° AP	N°Opération	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	CP 2021
	<b>COLLECTE</b>		<b>4 650 200,00</b>	<b>4 650 200,00</b>
<b>19101</b>	<b>1910106</b>	Aménagements & Equipements Secteur Nontron	203 100,00	203 100,00
	<b>1910107</b>	Aménagements & Equipements Secteur Gd Périgueux	3 714 000,00	3 714 000,00
	<b>1910108</b>	Aménagements & Equipements Secteur Thiviers	733 100,00	733 100,00
<b>19201</b>	<b>DECHETERIES</b>		<b>313 000,00</b>	<b>313 000,00</b>
	<b>19101041</b>	Déchèterie de la Rampinsolle	313 000,00	313 000,00
<b>19302</b>	<b>TRAVAUX BIOREACTEUR</b>		<b>9 065 000,00</b>	<b>65 000,00</b>
	<b>1930202</b>	Construction casiers secteur F	9 065 000,00	65 000,00

## 2) Autorisations de programme / Crédits de Paiement 2021 conformément au budget primitif 2021

N° AP	N° Opération	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
		<b>COLLECTE</b>	<b>46 734 806,89</b>	<b>4 305 022,26</b>	<b>22 886 839,63</b>	<b>15 885 818,00</b>	<b>3 232 795,00</b>	<b>364 332,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
	1910101	Aménagements & Equipements Secteur Bergerac	5 711 640,00	340 488,20	3 207 801,80	2 163 350,00					
	1910102	Aménagements & Equipements Secteur Belvès	10 992 814,00	2 335 317,98	6 708 502,02	1 948 994,00					
	1910103	Aménagements & Equipements Secteur Montpon	9 180 317,00	1 398 298,64	6 196 344,36	1 585 674,00					
	1910104	Opération OPREVERT : aménagements et équipements	802 900,00	-	264 900,00	408 000,00	40 000,00	30 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
19101	1910105	Système informatique & télécommunication (réoloc. système identification puces. Lecteurs...)	74 322,66	32 756,21	41 566,45						
	1910106	Aménagements & Equipements Secteur Nonttron	203 100,00			203 100,00					
	1910107	Aménagements & Equipements Secteur Gd Périgueux	3 714 000,00			3 714 000,00					
	1910108	Aménagements & Equipements Secteur Thiviers	4 260 227,00			733 100,00	3 192 795,00	334 332,00			
	201702	Hangar du Secteur de Bergerac	198 161,23	198 161,23							
	14052020	Collecte Ribérac - Atelier de mécanique	267 000,00	-	144 600,00	122 400,00					
	140520201	Aménagements & Equipements Secteur Ribérac	11 330 325,00	-	6 323 125,00	5 007 200,00					
		<b>DECHETERIES</b>	<b>19 918 913,90</b>	<b>288 970,33</b>	<b>2 434 463,57</b>	<b>2 083 460,00</b>	<b>2 750 000,00</b>	<b>6 090 000,00</b>	<b>3 722 020,00</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
	1920101	Secteur de Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements	3 992 950,00	17 821,82	387 428,18	37 700,00			1 000 000,00	2 500 000,00	50 000,00
	1920102	Secteur de Belvès : Aménagements- mise aux normes - équipements	3 254 750,00	60 984,16	117 115,84	366 720,00	250 000,00	900 000,00	1 559 930,00		
	1920103	Secteur de Montpon : Aménagements- mise aux normes - équipements	1 920 596,00	79 139,87	147 356,13	44 100,00	500 000,00	1 150 000,00			
19201	1920104	Aménagements et mise aux normes Secteur Grand Périgueux	6 406 000,00	95 323,81	859 586,19	249 000,00		4 040 000,00	1 162 090,00		
	19101041	Déchetterie de la Rampinsolle	2 313 000,00			313 000,00	2 000 000,00				
	201802	Construction & équipements Déchèterie de Thenon	1 872 977,90	35 700,67	868 377,23	968 900,00					
	15052020	Aménagements et mise aux normes Secteur Ribérac	158 640,00	-	54 600,00	104 040,00					
		<b>CENTRE DE TRANSFERT</b>	<b>13 131 103,34</b>	<b>889 159,01</b>	<b>883 744,33</b>	<b>2 211 000,00</b>	<b>6 712 000,00</b>	<b>1 815 200,00</b>	<b>340 000,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>140 000,00</b>
	1920201	Aménagement CT Bergerac	1 717 025,00	22 191,08	202 633,92	177 000,00	720 000,00	595 200,00			
	1920202	Equipements Départementaux	682 000,00	671 627,75	10 372,25						
	1920203	Aménagement CT Marçillac	210 000,00	-	-	210 000,00					
19202	16032020	CT Montpon / aménagement équipements	1 434 200,00	-	111 200,00	423 000,00	140 000,00	140 000,00	340 000,00	140 000,00	140 000,00
	16042020	Unité de biomasse CT Rampinsolle / aménagement équipements	3 531 800,00	-	79 800,00	520 000,00	1 852 000,00	1 080 000,00			
	16042020A	Centre de transfert de la Rampinsolle / aménagements équipements	187 600,00	132 211,50	32 388,50	23 000,00					
	201707	Construction CT Belvès	5 368 478,34	63 128,68	447 349,66	858 000,00	4 000 000,00				

N° AP	N° Opération	Libellé Opération	Montant de l'Autorisation de programme	Crédits de paiement antérieurs	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
172020	17TRA19	TRANSPORT	2 208 600,00	-	855 600,00	228 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
		Transport	2 208 600,00	-	855 600,00	228 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
19203		CENTRE DE TRI	5 033 720,00	43 495,33	603 724,67	386 500,00	-	1 000 000,00	3 000 000,00	-	-
	1920301	Aménagement des centres de tri : Rampinsolle	2 624 220,00	42 377,87	81 842,13	386 500,00	-	500 000,00	2 000 000,00	-	-
19204	1920302	Aménagement des centres de tri : Marcillac	2 409 500,00	1 117,46	521 882,54	386 500,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	-	-
		ENGINS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES	3 594 290,00	431 290,00	60 000,00	668 000,00	640 000,00	40 000,00	515 000,00	640 000,00	600 000,00
	1920401	Engins et matériels de broyage	2 688 000,00	-	60 000,00	668 000,00	640 000,00	40 000,00	40 000,00	640 000,00	600 000,00
	1920402	Compacteurs	906 290,00	431 290,00	-	-	-	-	475 000,00	-	-
		BATIMENTS ADMINISTRATIFS	7 500 999,15	5 558 423,22	1 316 155,93	626 420,00	-	-	-	-	-
19205	1920501	Antenne de l'ISD-ND	28 000,00	-	5 000,00	23 000,00	-	-	-	-	-
	1920502	Multi-sites	93 300,34	4 813,39	88 486,95	-	-	-	-	-	-
	1920503	Antenne de Belves	9 549,00	6 549,00	-	3 000,00	-	-	-	-	-
	1920504	Antenne de Bergerac	1 235 220,00	-	640 000,00	595 220,00	-	-	-	-	-
	201801	Bâtiment administratif	6 134 929,81	5 547 060,83	582 668,98	5 200,00	-	-	-	-	-
19301		TRAITEMENT DES LIXIVIATS	643 500,00	51 548,80	56 951,20	31 000,00	-	22 000,00	482 000,00	-	-
	1930101	Pièces pour réparation	643 500,00	51 548,80	56 951,20	31 000,00	-	22 000,00	482 000,00	-	-
19302		TRAVAUX BIOREACTEUR	20 604 188,04	8 508 279,74	2 312 708,30	783 200,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
	1930201	Construction casiers E1/E2	3 117 450,00	409 504,77	1 989 745,23	718 200,00	-	-	-	-	-
	1930202	Construction casier secteur F	9 065 000,00	-	-	65 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
	200718	Travaux bio-réacteur ISD-ND - Pour solde de l'opération	8 421 738,04	8 098 774,97	322 963,07	-	-	-	-	-	-
19401		SYSTÈME D'INFORMATION	2 594 879,00	244 274,27	635 827,73	514 972,00	57 000,00	198 650,00	265 180,00	401 050,00	277 925,00
	1940101	Infrastructures, réseaux, parc télécommunications	302 766,00	110 211,74	105 054,26	87 500,00	-	-	-	-	-
	1940102	Renouvellement parc informatique, licences logiciels, imprimantes, colorieurs	1 791 617,00	64 206,53	191 133,47	336 472,00	57 000,00	198 650,00	265 180,00	401 050,00	277 925,00
	1940103	Site internet et intranet	62 440,00	1 836,08	60 603,92	-	-	-	-	-	-
	1940104	Système de stockage des données, organisation des flux	210 300,00	61 784,80	78 515,20	70 000,00	-	-	-	-	-
1940105	SIG	227 756,00	6 235,12	200 520,88	21 000,00	-	-	-	-	-	
		TOTAL	121 965 000,32	20 320 462,96	32 046 015,36	23 418 370,00	15 416 795,00	11 555 182,00	10 369 200,00	5 726 050,00	3 112 925,00

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

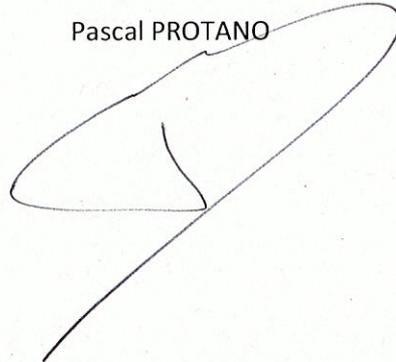
55 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

**AUTORISE ET APPROUVE** les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2021 susvisés.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Publié le .....

Pour copie conforme :  
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Au registre sont les signatures  
Le Président,

Pascal PROTANO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

## Délibération N°11-21A

**OBJET : Tarification Unique 2021**

Séance du 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>		<b>55</b>			

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre des compétences exercées par le syndicat au profit des collectivités adhérentes et autres usagers, il est proposé d'instituer la tarification unique 2021 suivante :

La population retenue pour le calcul des contributions sera la dernière population INSEE totale publiée.

## A. TARIFICATION ADHERENTS

### A.1 Filière des déchets propres et secs

#### A.1.1 Facturations des prestations

	Modalités de collecte / Nature des flux	Prestations proposées par le SMD3	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents
Filière DPS	Cartons collectés en apport volontaire	Mise en balles	10,23 €/T
	Films plastiques collectés en apport volontaire	Mise en balles	47,63 €/T
	Tri des déchets impropres entrants au centre de tri	Tri, chargement, stockage et vidage de la benne au centre de transfert	83,33 €/T
	Caractérisations complémentaires	Caractérisations sur le refus détourné entrant au centre de tri	215 €/caract.
	Mélange de déchets propres et secs et de gros cartons d'emballages	Pré-tri manuel des gros cartons d'emballages	12,87 €/T

	Taux de refus au vu des tonnages réellement traités	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents (augmentation de la TGAP de 5€/T)
Refus de tri	Le taux est inférieur ou égal à 15%	124,16 €/T TGAP incluse
	Le taux est supérieur à 15% et inférieur ou égal à 20%	141,42 €/T TGAP incluse (au-delà de 15%)
	Le taux de refus est supérieur à 20%	170,18 €/T TGAP incluse (au-delà de 20%)

#### A.1.2 Reversement des soutiens incitatifs

Afin de préserver les équilibres entre les adhérents, un soutien à la collecte en zone rurale sera versé. Il est calculé de la façon suivante :

	Densité (hab/km <sup>2</sup> )	Montant du soutien
Soutien à la collecte en zone rurale	d < 45 hab/km <sup>2</sup> (moyenne du SMD3)	1,5 €/hab
	d ≥ 45 hab/km <sup>2</sup>	0

Enfin, des primes sont instituées pour permettre la compilation des données nécessaires au remplissage des comptes rendus demandés par les divers organismes du SMD3. La fourniture dans les délais impartis, qui seront précisés par mail lors de la demande, entraîne le versement d'une prime calculée de la manière suivante :

Prime pour la fourniture des données dans les délais impartis	Montant du soutien
	0,2 €/hab

En cas de non-respect des dates de remise des documents, la prime ne sera pas versée.  
Les soutiens seront versés en fin d'année civile.

## A.2 Filière des déchets verts

	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents (sur la base des tonnages entrants sur les sites du SMD3)
Filière DEV	Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte	Broyage simple	24,30 €/T
	Déchets végétaux collectés en déchèterie et/ou en porte-à-porte	Broyage et enlèvement du broyat pour une valorisation organique	33,43 €/T
	Biodéchets	Compostage	59,28 €/T

## A.3 Filière des déchets résiduels

	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents (augmentation de la TGAP de 12€/T)
Filière des déchets résiduels	Collectés en bennes tasseuses	Transfert, transport et traitement	131,16 €/T TGAP incluse
	Encombrants de déchèteries livrés en mélange avec du PSE	Traitement	127,86 €/T TGAP incluse
	Encombrants de déchèteries livrés sans PSE	Traitement	120,16 €/T TGAP incluse

## A.4 Filières spécifiques

	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents (sur la base des tonnages entrants sur les sites du SMD3 ou des quantités facturées par les prestataires du SMD3 le cas échéant)
Filières spécifiques	PSE	Collecte, transfert, transport et valorisation	7,04 €/sac
	Amiante-Ciment (conditionné sur palettes et big-bags)	Enfouissement	71,50 €/T
	Amiante-Ciment (non conditionné)	Enfouissement	83,27 €/T

	Fourniture de la balance, collecte, transport et traitement	149,05 €/rotation 629,08 €/tonne
Bois issus des déchèteries	Apport direct des bennes sur le site de traitement identifié par le SMD3	43,00 €/T
Déchets inertes	Valorisation	8,03 €/T
Verre provenant des bornes des communes indépendantes	Collecte et transport (déduction faite de la revente du verre soit 24,38 €/T pour 2020 et 13,21€/t pour 2021) Pour 2021 : le prix de reprise du verre sera actualisé trimestriellement, la tarification sera actualisée dans les mêmes conditions	38,12 €/T

	Tonne des DEA par benne	Montant versé par Eco-Mobilier en 2021 (€/tonne)	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents (€/tonne) *
Filière DEA Eco-Mobilier	0 < T < 1,0	1,00	19,00
	1,0 < T < 1,1	5,00	15,00
	1,1 < T < 1,2	8,00	12,00
	1,2 < T < 1,3	10,00	10,00
	1,3 < T < 1,4	14,00	6,00
	1,4 < T < 1,5	16,00	4,00
	1,5 < T < 1,6	18,00	2,00
	1,6 T et plus	20,00	0,00

\* Application de la grille de facturation si, sur le semestre considéré, le soutien moyen de chaque déchèterie est inférieur à 20€/tonne

## A.5 Prestations optionnelles

### A.5.1 Gestion et construction des déchèteries

Les collectivités peuvent par délibération confier la construction et l'exploitation des déchèteries au SMD3. Les prix de ces prestations et les modalités de mise en œuvre sont décrits par voie conventionnelle.

Gestion et exploitation d'une déchèterie (hors investissement et génie civil)	Accueil des usagers, entretien courant, mise à disposition des bennes, transport et traitement	21,10 €/habitant
Construction et gestion d'une déchèterie	Construction, suivi des travaux, Accueil des usagers, entretien courant, mise à disposition des bennes, transport et traitement	31,10 €/habitant

### A.5.2 Gestion des déchèteries du Bergeracois

Suite à l'intégration du SMBGD au SMD3, la tarification pour la gestion et l'exploitation des quatre déchèteries (Bergerac, Sigoulès, Saint Pierre d'Eyraud et Issigeac) est la suivante :

Gestion et exploitation des déchèteries du Bergeracois	Accueil des usagers, entretien courant, mise à disposition des bennes, transport et traitement	27,59€/habitant
--	--	-----------------

Les déchèteries de Neuvic sur l'Isle et de Saint Astier, intégrées au territoire de la CCIVS, sont concernées par cette tarification optionnelle.

La déchèterie de Saint Astier est une installation récente, construite en 2017 par le SMD3 qui en assure également l'exploitation. La tarification pour la prestation d'exploitation est la suivante :

Construction et gestion d'une déchèterie	Construction, suivi des travaux, Accueil des usagers, entretien, courant, mise à disposition des bennes, transport et traitement	31,10 € /habitant
--	--	-------------------

Depuis 2013, la CCIVS a confié au SMD3 l'exploitation de la déchèterie de Neuvic. Cette installation construite en 2017 nécessite des investissements supplémentaires de mise en sécurité et en raison de la vétusté des quais. La tarification de cette prestation sera fixée par voie conventionnelle.

#### A.5.4 Déchèteries du Grand Périgueux

##### Accès des usagers du Grand Périgueux aux déchèteries du secteur de Thiviers

La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ayant transféré la compétence déchèteries au SMD3, les prestations d'accueil des usagers sur les déchèteries appartenant au SMCTOM de Thiviers lui sont facturés. Cette prestation n'étant pas intégrée au forfait de gestion des déchèteries, elle sera facturée comme suit :

Accueil des déchets des usagers de la CAGP sur des déchèteries extérieures au secteur du Grand Périgueux	Accueil des usagers	52 300 €/an
--	---------------------	-------------

#### A5.5 Collecte des déchets résiduels et recyclables

Le SMD3 peut réaliser la collecte des déchets ménagers (résiduels et recyclables) pour le compte des collectivités.

Collectivités	Nature de la prestation	Coût annuel	Coût mensuel
Communes de la CAB	Gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers (résiduels et recyclables)	162 656,00	13 554,67

La facturation s'effectuera mensuellement, soit 1/12<sup>ème</sup> du montant de la contribution facturé chaque mois.

#### A.5.6 Facturations diverses

Description des produits	Montant facturé par le SMD3 aux adhérents
Vente de broyat de déchets verts	0 à 10 € / Tonne en fonction des conditions économiques du marché
Vente de compost < à 100 kg	10 à 30€ / Tonne en fonction des conditions économiques du marché
Vente de compost 100 à 30 tonnes	
Vente de compost 30 à 100 tonnes	
Vente de compost > à 100 tonnes	
Transport (broyat de déchets verts et compost)	4 € / km
Frais de chargement / déchargement	60 € si semi-remorque ou camion remorque

Création d'un badge supplémentaire (ou de remplacement en cas de perte) d'une carte d'accès aux déchèteries (professionnels, particuliers et associations)	9,00 €
Fourniture d'une tenue de protection pour équiper les usagers apportant de l'amiante à la déchèterie de Bergerac	30,00 €/ tenue
Un composteur bois et plastique 600 Litres	29,15 €
Un composteur bois et plastique 300 Litres	17,20 €
Un bio-seau remis avec le composteur	Gratuit
Un bio-seau remis sans le composteur	1,50 €/ bio-seau

#### A.5.7 Enquête usagers pour mise en place de la redevance incitative

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3 mène des enquêtes auprès de chaque foyer producteur de déchets. Les collectivités faisant l'objet de cette prestation durant l'année seront facturées de :

Enquête usagers	9,60 € /habitant
-----------------	------------------

Le calendrier d'appel de cette contribution se fera de la manière suivante :

- 1/3 de la contribution facturé à la date d'ouverture de l'enquête,
- Le solde de la contribution au 31 décembre de l'année de l'ouverture de l'enquête.

En 2021, le SMD3 poursuit les enquêtes sur les secteurs de Nontron et de Thiviers et démarre celle sur le secteur du Périgord Noir.

Collectivités	Nontron : CC Périgord nontronnais	Thiviers : CC Périgord Limousin	Périgord Noir
Montant à facturer en 2021	214 661,40	172 051,40	464 879,00

#### A.5.8 Contribution compensation revente matière

Les produits de la revente des différentes matières issus des collectes sélectives permettaient au syndicat de réduire les participations demandées à ses adhérents. Le contexte économique des cours de reprise des matières ne permet plus de maintenir ce mode de fonctionnement. Ainsi une participation complémentaire sera demandée aux collectivités adhérentes.

Contribution compensation revente matière	1,83 € /habitant
---	------------------

**B FACTURATION AUX PROFESSIONNELS**

Les produits des activités du syndicat non liées directement au service de collecte et de traitement des ordures ménagères sont assujettis à la TVA.

Les factures correspondantes doivent faire apparaître le montant hors taxes de la prestation, le taux de TVA applicable et montant de la TVA, le montant TTC.

Dans ce cadre, les tarifs des prestations stipulés ci-dessous sont exprimés en €HT auquel viendra s'appliquer un taux de normal de TVA.

**B.1 Apports de déchets directement sur les installations du SMD3****B.1.1 Déchets issus d'une collecte spécifique**

Le SMD3 a contractualisé des conventions avec des prestataires privés assurant la collecte pour le secteur privé en lieu et place des collectivités.

Les prestations de prise en charge des refus de tri ainsi que du traitement des déchets résiduels seront facturées selon les tarifs ci-dessous.

	Taux de refus au vu des tonnages réellement traités	Montant facturé par le SMD3
Refus de tri	Le taux est inférieur ou égal à 15%	113,60 € HT/T TGAP incluse
	Le taux est supérieur à 15% et inférieur ou égal à 20%	129,29 € HT/T TGAP incluse
	Le taux de refus est supérieur à 20%	155,44 € HT/T TGAP incluse (au-delà de 20%)

	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
Filière des déchets résiduels	Déchets résiduels	Transfert, transport et traitement	120,60 €HT/T
	Encombrants livrés en mélange avec du PSE	Traitement	110,60 €HT/T
	Encombrants livrés sans PSE	Traitement	103,60 €HT/T

	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
Filière des DPS	Déchets recyclables apportés par des professionnels	Réalisation de caractérisations et rédaction d'un rapport	80,00 €HT/caractérisation

**B.1.2 Déchets en apport direct par les professionnels**

Les professionnels générant des quantités importantes de déchets n'ayant plus accès aux déchèteries, ils acheminent directement leurs déchets sur des installations du SMD3.

	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
Filière DEV	Déchets végétaux en apport direct	Broyage simple	22,09 €HT/T
		Broyage et enlèvement du broyat pour une valorisation organique	30,39 €HT/T
	Biodéchets	Compostage	53,89 €HT/T

	Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
Filières spécifiques	PSE	Collecte, transfert, transport et valorisation	6,40 €HT/sac
	Amiante-Ciment (conditionné sur palettes et big bags)	Enfouissement	78 €HT/T
	Amiante-Ciment (non conditionné)	Enfouissement	91 €HT/T
	Bois	Apport direct sur le site de traitement	39,09 €HT/T
	Déchets inertes	Valorisation	8,80 €HT/T

### B.1.3 Apports des déchets sur les déchèteries gérées par le SMD3

Une charte départementale a été mise en place pour définir l'accueil des professionnels sur les déchèteries et les tarifs à appliquer. Les prix fixés par l'ensemble des acteurs (chambre économique, CAPEB, SMD3 et les collectivités) sont les suivants :

Catégorie de déchets	Montant facturé par le SMD3
Déchets verts	7 €HT/ m3
Inertes	8 €HT/ m3
Bois	7 €HT/ m3
Tout venant	22,80 €HT/ m3
Sac de PSE	5 €HT/ m3
DTQD	0,56 €HT/kg (pesée sur site)
Métaux et cartons	Gratuit

### B.1.4 Facturations diverses

Description des produits	Montant facturé par le SMD3
Vente de broyat de déchets verts	0 à 8,33 € HT /Tonne en fonction des conditions économiques du marché
Vente de compost < à 100 kg	8,33 à 25 € HT / Tonne en fonction des conditions économiques du marché
Vente de compost 100 à 30 tonnes	
Vente de compost 30 à 100 tonnes	
Vente de compost > à 100 tonnes	
Transport (broyat de déchets verts et compost)	3,33 € HT / km
Frais de chargement / déchargement	50 € HT si semi-remorque ou camion remorque
Frais de chargement / déchargement	25 € HT si camion porteur ou tracteur remorque
Création d'un badge supplémentaire (ou de remplacement en cas de perte) (professionnels, particuliers et associations)	7,50 €HT/badge supplémentaire
Fourniture d'une tenue de protection pour équiper les usagers apportant de l'amiante à la déchèterie de Bergerac	25,00 € HT/ tenue
Un composteur plastique et bois de 600 Litres	24,30 € HT/ composteur
Un composteur plastique et bois de 300 Litres	14,35 €/ HT composteur
Un bio-seau remis avec le composteur	Gratuit
Un bio-seau remis sans le composteur	1,25 € HT/ bio-seau

**C. FACTURATION AUX PARTICULIERS**

Les produits des activités du syndicat non liées directement au service de collecte et de traitement des ordures ménagères sont assujettis à la TVA.

Les factures correspondantes doivent faire apparaître le montant hors taxes de la prestation, le taux de TVA applicable et montant de la TVA, le montant TTC.

Dans ce cadre, les tarifs des prestations stipulés ci-dessous sont exprimés en €HT auquel viendra s'appliquer un taux de normal de TVA.

**C.1 Apports de déchets directement sur les installations du SMD3**

Catégorie de déchets	Prestation	Montant facturé par le SMD3
Amiante-ciment en provenance d'un particulier	Enfouissement	Gratuit < 100 kg par an Si non tarif de base
Amiante-Ciment (conditionné sur palettes et big bags)	Enfouissement	65,00 € HT/T
Amiante-Ciment (non conditionné)	Enfouissement	75,70 € HT/T

**C.2 Apports de déchets sur les déchèteries tous secteurs hors Ribérac**

Une limitation des accès en déchèteries sera mise en œuvre en 2021 limitant à 26 passages par an les apports en déchèterie des particuliers. L'année 2021 sera une année pédagogique.

**C.3 Apports de déchets sur les déchèteries du secteur de Ribérac**

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020, le SMD3 reprend la compétence de gestion des déchèteries du secteur de Ribérac. Dans la continuité de la gestion des apports de déchets des particuliers pratiquée jusqu'alors par le SMCTOM de Ribérac, la gratuité de l'accueil de ces déchets sera limitée à 26 accès par an. Les accès supplémentaires seront facturés comme suit :

Descriptif de la prestation	Montant facturé par le SMD3
Accès aux déchèteries du Secteur de Ribérac au-delà de 26 accès par an	1,82 € HT /accès

**C.4 Facturations diverses**

Description des produits	Montant facturé par le SMD3
Vente de broyat de déchets verts	0 à 8,33 € HT /Tonne en fonction des conditions économiques du marché
Vente de compost < à 100 kg	8,33 à 25 € HT / Tonne en fonction des conditions économiques du marché
Vente de compost 100 à 30 tonnes	
Vente de compost 30 à 100 tonnes	
Vente de compost > à 100 tonnes	
Transport	3,33 € HT / km
Frais de chargement / déchargement	50 € HT si semi-remorque ou camion remorque
Frais de chargement / déchargement	25 € HT si camion porteur ou tracteur remorque
Création d'un badge supplémentaire (ou de remplacement en cas de perte) (professionnels, particuliers et associations)	7,50 € HT/badge supplémentaire

AR PREFECTURE

024F052410528401210105-1131042105  
Regu le 02/03/2021

Fourniture d'une tenue de protection pour équiper les usagers apportant de l'amiante à la déchèterie de Bergerac	25,00 € HT/ tenue
Un composteur plastique et bois de 600 Litres	24,30 € HT/ composteur
Un composteur plastique et bois de 300 Litres	14,35 €/ HT composteur
Un bio-seau remis avec le composteur	Gratuit
Un bio-seau remis sans le composteur	1,25 € HT/ bio-seau

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

53 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input checked="" type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	---

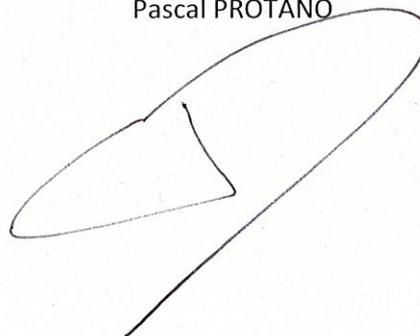
**AUTORISE** le Président à émettre les titres de recettes correspondants.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

Pour copie conforme :  
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Au registre sont les signatures  
Le Président,

Pascal PROTANO





**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Projet de délibération N°12-21A**

**OBJET : Tarifs Redevance Spéciale 2021**

**Séance du 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
<b>Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux</b>	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>		<b>55</b>			

## **OBJET : N°12-21A - Tarifs Redevance Spéciale 2021**

Monsieur le Président expose :

Par délibération N°04-17I du 31/10/2017 et délibération N°07-18B du 27/02/2018, le Comité Syndical a approuvé l'institution de la Redevance Spéciale pour les secteurs où le SMD3 est compétent en matière de collecte et d'élimination des ordures ménagère.

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les professionnels sont soumis à la redevance spéciale. Le passage à la redevance incitative étant reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la redevance spéciale pour les professionnels des secteurs où le SMD3 assure la collecte et l'élimination des déchets ménagers reste applicable en 2021.

Le Président propose pour l'année 2021 les tarifs ci-dessous.

### ➤ **Secteur de Ribérac**

TARIFS RS € / LITRE	
OM	0.071
DPS	0.044

FORFAITS RESTAURANTS ANNUELS			
Nombre de couverts / service	Forfait OM (sacs noirs)	Forfait DPS (sacs jaunes)	TOTAL RS
1 à 5	49,53 €	54,05 €	103,59 €
6 à 10	148,60 €	162,16 €	310,77 €
11 à 15	247,67 €	270,27 €	517,94 €
16 à 20	346,74 €	378,38 €	725,12 €
21 à 25	445,81 €	486,49 €	932,30 €
à partir de 26	544,88 €	594,59 €	1 139,47 €

FORFAITS GENERAUX ANNUELS			
Activités	Forfait OM (sacs noirs)	Forfait DPS (sacs jaunes)	TOTAL RS
Artisans du bâtiment / Paysagistes Professions Libérales	78,46 €	48,62 €	127,08 €
Métiers de bouches / Traiteur Bar / Alimentation Générale	392,28 €	48,62 €	440,90 €
Activités de réparations Activités de transports	235,37 €	145,86 €	381,23 €
Commerces divers	78,46 €	145,86 €	224,32 €
Activités tertiaires	78,46 €	291,72 €	370,18 €
Activités de services et production	235,37 €	48,62 €	283,99 €
Hébergement de courte durée	470,73 €	48,62 €	519,35 €

➤ Secteur de Thenon

TARIFS RS € / M3	
OMR	20,95
DPS	1,59

➤ Secteur de Périgueux

TARIFS RS € / LITRE	
OM	0,01939
DPS	0,00847

CARTONS		
petit	<500	71
moyen	<1m3	95
grand	<2m3	177

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

**APPROUVE** les tarifs de redevance spéciale 2021 pour les professionnels ci-dessus dans l'attente de la mise en œuvre effective de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

**AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

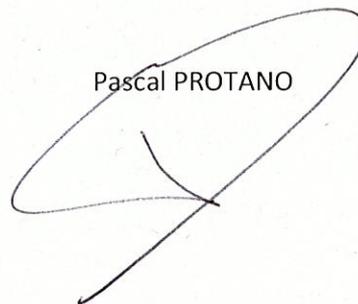
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Projet de délibération N°13-21A**

**OBJET : Constitution d'un provisionnement pour la post-exploitation de l'ISDND  
de Saint Laurent des Hommes**

Séance du 26 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>	
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>	
Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
<b>Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux</b>	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

## AR PREFECTURE

024-252405329-20210126-1321A-DE

Regu le 29/01/2021

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOU</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>		<b>55</b>			

**OBJET : N°13-21A Constitution d'un provisionnement pour la post-exploitation de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes**

Monsieur le Président expose,

Les collectivités locales qui exploitent une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) respectant l'arrêté du 09/09/1997 sont soumises à un réaménagement et à un suivi au minimum trentenaire du site après fermeture de son exploitation.

D'un point de vue réglementaire, la post-exploitation correspond à « la période de suivi » postérieure à l'exploitation du site telle que définie à l'article 1 de l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié. On peut alors considérer que la post-exploitation concerne toutes les opérations qui suivent l'exploitation du site de stockage.

Elle comprend donc :

- ✓ le réaménagement final ou remise en état du site,
- ✓ le suivi du site.

De plus, chaque casier génère des charges de gestion à partir de sa date de fermeture pendant une durée d'environ 30 ans.

Considérant que le provisionnement des coûts de post-exploitation du site serait trop imprécis, le Syndicat va procéder à un provisionnement des coûts de post-exploitation pour chacun des casiers exploités.

Par délibération N°06-14D du 24 juin 2014, le Comité Syndical du SMD3 a décidé de retenir, pour la constitution des provisions des coûts de post-exploitation de l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes, le régime de provisions budgétaires.

Dans ce cadre, le syndicat constitue des provisions pour chacun des nouveaux casiers qui seront réalisés sur le site de Saint-Laurent-des-Hommes durant la période d'exploitation.

Par délibération N°09-14I du 23 décembre 2014, une provision des coûts de post-exploitation pour le casier C3-C4 a été constituée.

Par délibération N°16-15J du 15 décembre 2015, une provision des coûts de post-exploitation pour le casier C5-C6 a été constituée.

Par délibération N°11-16L du 13 décembre 2016, une provision des coûts de post-exploitation pour le casier D1-D2 a été constituée.

Par délibération N°10-17J du 12 décembre 2017, une provision des coûts de post-exploitation pour le casier D3-D4 a été constituée.

Par délibération N°15-19A du 29 janvier 2019, une provision des coûts de post-exploitation pour le casier D5-D6 a été constituée.

Par délibération N°11-19L du 23 décembre 2019, une provision des coûts de post-exploitation pour le casier E1-E2 a été constituée.

La présente délibération vise à constituer la provision pour le casier E3-E4

### **1) Présentation de la méthode de calcul des coûts de la post-exploitation**

La provision à constituer pour le suivi de la post-exploitation correspond aux charges induites par « la période de suivi » que devra supporter le SMD3 après fermeture du casier pour une durée de 30 ans.

Date du début de l'exploitation :	06/02/2021
Date de la fin d'exploitation :	04/02/2022

Les coûts de post-exploitation du casier E3-E4 tiennent compte des postes suivants :

- Charges de personnel

- Charges d'analyse du casier
- Charges de relevés topographiques
- Charges de réinjection
- A compter de 2036, des charges de fonctionnement du site (date de la fermeture du site).

**Le coût total de post-exploitation à provisionner pour le casier E3-E4 s'élève à 647 483 €.**

Le calcul est basé sur les tarifs connus pour l'année 2014 avec l'application d'un coefficient de révision annuel de 2% correspondant à l'inflation.

## 2) Provisionnement des coûts de post-exploitation

Le provisionnement des coûts de post-exploitation sera réalisé sur la période d'exploitation du casier au prorata des mois d'exploitation, soit 12 mois.

Il en sera de même pour les futurs casiers.

Les provisions budgétaires se décomposent ainsi :

	Février à Décembre 2021	Janvier 2022	Total
Casier E3 -E4	571 943	75 540	647 483

Il est donc proposé d'inscrire au budget 2021 la provision à constituer pour les casiers E1/E2 et E3/E4 dont le montant s'élève à 643 415 €.

Le détail de la provision est le suivant :

		Montant de la Provision à constituer pour 2021
Casier E1 / E2	Janvier 2021	71 472 €
Casier E3 / E4	Février à décembre 2021	571 943 €
<b>TOTAL</b>		<b>643 415 €</b>

## 3) Reprise des provisions post-exploitation

La reprise des provisions constituées se fera annuellement par casier sur une période de 30 ans à compter de sa date de fermeture (soit 1/30 du montant provisionné pour 12 mois).

La reprise de la provision budgétaire constituée pour le casier E3-E4 se décompose comme suit pour un montant total de 647 483 € :

Année	Casier E3 E4	Année	Casier E3 E4
Février à Décembre 2022	19 777,00	2038	21 583,00
2023	21 583,00	2039	21 583,00
2024	21 583,00	2040	21 583,00
2025	21 583,00	2041	21 583,00
2026	21 583,00	2042	21 583,00
2027	21 583,00	2043	21 583,00
2028	21 583,00	2044	21 583,00
2029	21 583,00	2045	21 583,00
2030	21 583,00	2046	21 583,00
2031	21 583,00	2047	21 583,00
2032	21 583,00	2048	21 583,00
2033	21 583,00	2049	21 583,00
2034	21 583,00	2050	21 583,00
2035	21 583,00	2051	21 583,00
2036	21 583,00	Janvier 2052	1 799,00
2037	21 583,00		

Le montant de la reprise de provision des casiers à inscrire au budget 2021 s'élève à 107 039 €.

Le détail de la reprise de provision est le suivant :

Casiers	Période de la reprise	Montant de la reprise de provision pour 2021	Cumul des reprises réalisées	Montants restant provisionnés	Référence de la délibération de provisionnement de la post-exploitation
Casier C3 C4	2021	14 235,00	81 853,00	345 200,00	09-14I du 23/12/2014
Casier C5 C6	2021	17 591,00	86 474,00	441 241,00	16-15J du 15/12/2015
Casier D1 D2	2021	17 920,00	70 196,00	467 413,00	11-16L du 13/12/2016
Casier D3 D4	2021	18 769,00	54 735,00	508 327,00	10-17J du 12/12/2017
Casier D5 D6	2021	19 654,00	37 655,00	551 950,00	15-19A du 29/01/2019
Casier E1 E2	Février à Décembre 2021	18 870,00	18 870,00	598 855,00	11-19L du 23/12/2019
Total :		107 039,00	349 783,00	2 912 986,00	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

**APPROUVE** la constitution de la provision pour charges visant à faire face au coût du suivi post-exploitation incombant au syndicat après l'arrêt d'exploitation du site ;

**AUTORISE** l'inscription au budget primitif 2021 des crédits correspondants :

- ✓ à la constitution de la provision, en dépense de fonctionnement à l'article 6815 en recettes d'investissement au 1582, pour 643 450 €,
- ✓ à la reprise des provisions, en dépenses d'investissement à l'article 1582, en recettes de fonctionnement à l'article 7815 pour 107 040 €.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

## Projet de délibération N°14-21A

**OBJET** : Cadre de subventionnement des projets de valorisation de proximité des biodéchets

Séance du 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>		<b>55</b>			

Monsieur le Président expose :

La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015, établit la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025, pour tous les producteurs de déchets.

Pour rappel, les objectifs de la loi :

- ✓ Réduire de 10 % les déchets ménagers (2020)
- ✓ Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)
- ✓ Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025),
- ✓ Recycler 70 % des déchets du BTP (2020)
- ✓ Généraliser progressivement la tarification incitative, 15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025
- ✓ Offrir à chacun des solutions permettant la valorisation des biodéchets (2025)

Ces objectifs ont été retranscrits dans le schéma stratégique horizon 2025 du SMD3, avec 43 actions dont 3 concernent les biodéchets :

- ✓ **Assurer le développement de la prévention de la production de biodéchets** (*annexe 1 : action A1-1*) : Intensifier le détournement et la prévention des biodéchets sur les territoires couverts par une tarification incitative : renforcer la pratique du compostage domestique ou partagé en formant les usagers et assurer un suivi, lutter contre le gaspillage alimentaire
- ✓ **Limiter les apports de déchets verts** (*annexe 2 : Action A1-4*) : L'augmentation significative des déchets verts en déchèterie est notée par tous les acteurs. L'objectif de l'action est d'envisager toutes les possibilités permettant de stopper l'accroissement des apports puis de les réduire.
- ✓ **Valoriser les biodéchets chez les gros producteurs** (*annexe 3 : action B3-2*) : Intégrer des professionnels, producteurs de biodéchets dans des collectes de biodéchets des ménages pour les optimiser, accroître le taux de valorisation, répondre aux obligations réglementaires concernant les gros producteurs. Cette action s'intègre partiellement dans le projet car elle est principalement tournée sur la mise en place d'une collecte des biodéchets mais le but est de proposer des solutions aux gros producteurs pour valoriser leurs biodéchets.

Le SMD3 doit donc accompagner la population dans la réduction des déchets avant la mise en place de cette tarification incitative par le biais des différentes actions mentionnées dans le schéma stratégique.

Au vu des attentes réglementaires et de l'impact de la redevance incitative, un poste de chargé de mission Valorisation de Biodéchets a été créé en 2019, pour impulser une politique de déploiement de solutions de gestion de proximité des biodéchets.

Cette politique implique donc l'augmentation significative du nombre de projets à accompagner techniquement et financièrement d'ici 2025.

Pour rappel, le Conseil Départemental, qui participait à hauteur de 20% pour l'acquisition du matériel de compostage collectif, a interrompu sa subvention en 2016.

Jusqu'à ce jour, prenant déjà en charge 50% des coûts des installations de valorisation des biodéchets, le SMD3 pouvait, au cas par cas, pallier ce manquement en ajoutant un pourcentage variable, dans un maximum de 20%, en fonction de l'importance du projet et afin de maintenir une dynamique sur son territoire.

Il est proposé de mettre en place un cadre de subventionnement en lien avec les aides ADEME accordées, qui permettra une meilleure réactivité dans la mise en œuvre des projets, prendra en compte les spécificités exhaustives des producteurs et réduira les délais de traitement administratif.

Ce cadre permettrait au SMD3 d'aider les porteurs de projets dans l'acquisition du matériel ou de subventionner des projets de valorisation de proximité des biodéchets à hauteur variable en fonction du type de structure tel que :

	Structures		% de subvention		
			Secteurs SMD3		Adhérents
<b>Compostage Collectif</b>	<b>Association</b>		70%		50%
	<b>Entreprise/Artisans</b>		50%		40%
	<b>Collectivité/ Municipalité</b>		<b>PAV</b>	<b>PAP</b>	
	<i>Établissement de type :</i>	Bourg	70%-100%	55%	55%
		École	70%	55%	55%
		ALSH	70%	55%	55%
		Salle fêtes	70%	55%	55%
	<b>EHPAD</b>		55%		55%
	<b>Collège/Lycée</b>		55%		55%
	<b>Crèche</b>		70%		55%
	<b>Périgord Habitat</b>		55%		55%
	<b>Camping</b>		100%		70%
	<b>Hôtel</b>		55%		55%
	<b>Restaurateur</b>		55%		55%
	<b>Site touristique</b>		55%		55%
Multisites		55%		55%	
Organisme d'intérêt public		55%		55%	
<b>Broyeur</b>	Collectivité/ Municipalité		30%		30%
	Autres structures		30%		30%

Par ailleurs, le SMD3 continuera à prendre en charge en totalité la formation des référents de site de compostage à 100%, dans la limite de deux agents formés par installation.

Ces taux de prise en charge sont soumis au retour de l'appel à projet TRIBO (ADEME/Région Nouvelle Aquitaine) et pourront être revus en fonction.

Il y a également lieu d'établir une convention de partenariat avec les structures pour définir la répartition des rôles techniques et financiers entre le SMD3 et l'utilisateur final.

Concernant les composteurs individuels, il est proposé que l'accompagnement soit de l'ordre du 50% du montant de l'acquisition des composteurs 300 litres et 600 litres soit 29,15 € TTC pour les 600 l et 17,2 € TTC pour les 300 l sur les secteurs collectés par le SMD3.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

49 POUR	4 CONTRE	4 ABSTENTION
---------	----------	--------------

**AUTORISE** le Président à faire l'acquisition du matériel ou de subventionner des projets de valorisation de proximité des biodéchets et la signature des conventions de partenariats aux conditions susvisées.

**DECIDE** de revoir les taux de prise en charge en fonction du retour de l'appel à projet TRIBO (ADEME/Région Nouvelle Aquitaine).

**DECIDE** d'accompagner les composteurs individuels 300 et 600 litres à hauteur de 50% du montant d'acquisition par les SMD3 sur ces secteurs de collecte soit 29,15 € TTC pour les 600 l et 17,2 € TTC pour les 300l.

**L'autorité territoriale** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

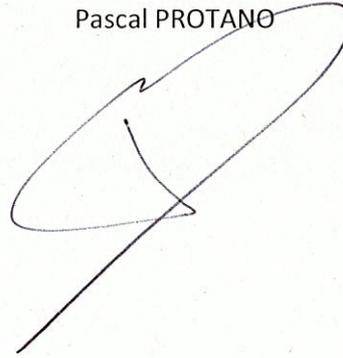
Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Projet de délibération N°15-21A****OBJET : Filières REP Petits Extincteurs - Convention avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour 2021****Séance du 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>COLLECTE</b>	Nombre de voix : <b>27</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
<b>Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux</b>	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>			<b>27</b>		

**OBJET : N°15 21A Filières REP Petits Extincteurs - Convention avec l'éco-organisme ECOSYSTEM pour 2021**

Monsieur le Président expose,

En parallèle de son agrément par les pouvoirs publics sur les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), l'éco-organisme Ecosystem est également agréé pour la gestion des DDS de la catégorie 2, à savoir les petits extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice (PAE).

Par arrêté ministériel pris en application des articles L541-10 et R543-228 et suivants du code de l'environnement, Ecosystem est agréé, en tant qu'éco-organisme pour assurer l'enlèvement et le traitement des PAE (Petits Appareil Extincteurs).

Le périmètre d'application de cet agrément concerne les PAE de capacité inférieure ou égale à 2 Kg ou 2 Litres. L'agrément d'Ecosystem est arrivé à échéance le 31/12/2020 sans que les pouvoirs publics n'aient pu lancer la procédure de ré-agrément. Dans l'attente, Ecosystem bénéficie pour 2021 du renouvellement de son agrément 2020.

Un conventionnement avec Ecosystem sur la base de la convention type validée par les pouvoirs publics permet de bénéficier d'une prestation de prise en charge gratuite de la collecte et du traitement des PAE en possession des collectivités notamment au sein des déchèteries publiques.

A ce jour la collecte et le traitement des PAE sont facturés aux collectivités en raison d'une collecte en mélange avec les autres types d'extincteurs (supérieurs à 2 Kg ou 2 Litres).

Dans le but d'optimiser le dispositif actuel, des collectivités adhérentes et des antennes du SMD3 souhaitent développer des points de collecte « PAE » sur lesquels Ecosystem pourra prendre en charge gratuitement les PAE dans les conditions techniques exigées (tri et massification).

A l'image de la coordination des autres filières REP portée par le SMD3 et afin de limiter la lourdeur d'un conventionnement multiple, il est proposé un conventionnement départemental entre le SMD3 et Ecosystem.

L'exposé des faits entendu,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :**

27 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

**APPROUVE** le principe de conventionnement départemental par le SMD3 pour la filière REP « PAE » dans le cadre du renouvellement d'1 an de l'agrément de l'éco-organisme Ecosystem pour 2021 ;

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions, les annexes correspondantes et tout document lié au conventionnement départemental relatif à filières REP « PAE » avec l'éco-organisme agréé.

**L'autorité territoriale** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

Pour copie conforme :  
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Au registre sont les signatures  
Le Président,

Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Projet de délibération N°16-21A**
**OBJET : Filières REP DEEE et Lampes - Conventions avec l'éco-organisme OCAD3E pour 2021**
**Séance du 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>COLLECTE</b>	Nombre de voix : <b>27</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>			<b>27</b>		

**OBJET : N°16 21A - Filières REP DEEE et Lampes - Conventions avec l'éco-organisme OCAD3E pour 2021**

Monsieur le Président expose,

Depuis la mise en œuvre de la filière dite à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) en 2007, le SMD3 est signataire de la convention type avec les éco-organismes agréés par les pouvoirs publics. Sur la période d'agrément 2015-2020 qui s'achève, Ecosystem est l'éco-organisme référent du SMD3 et l'OCAD3E assure la coordination des différents éco-organismes disposant d'un agrément DEEE ou Lampes. Depuis l'origine et durant les périodes d'agrément successives, le conventionnement porté par le SMD3 à l'échelon départemental encadre la collecte des DEEE au sein des déchèteries publiques du territoire.

En parallèle de la filière REP DEEE, une filière REP dédiée aux Lampes (ampoules et néons) a également été mise en œuvre en France avec les mêmes périodes d'agrément que les DEEE. Jusqu'en juillet 2017, l'éco-organisme Recylum disposait seul de l'agrément des pouvoirs publics pour la filière Lampes. Un conventionnement départemental porté par le SMD3 pour cette filière Lampes ne présentant pas d'intérêt particulier en matière de coordination pour ses adhérents, chaque collectivité à compétence collecte disposait d'une convention individuelle avec l'OCAD3E.

En juillet 2017, les éco-organismes Ecosystems (ex intitulé d'Ecosystem) et Recylum ont fusionné pour devenir l'éco-organisme Ecosystem agréé de fait pour les filières REP DEEE et Lampes.

Cette fusion, couplée aux fusions successives d'anciens EPCI à compétence collecte avec le SMD3 depuis 2017 ainsi qu'aux délégations ou transfert de l'exploitation de déchèteries aboutit à ce jour au fait que le SMD3 pilote la filière Lampes sur la majorité du département à l'exception du SICTOM du Périgord Noir, du SMCTOM de Nontron et du SMCTOM de Thiviers.

L'agrément des éco-organismes « DEEE et Lampes » sur la base du cahier des charges actuel (période 2015-2020) est arrivé à échéance au 31/12/2020 sans que les pouvoirs publics, crise sanitaire et surcharge d'activité réglementaire obligent, n'aient pu publier le futur cahier des charges pour la période 2021-2026.

Pour permettre la continuité opérationnelle des filières REP « DEEE et Lampes », les pouvoirs publics ont acté le principe d'un renouvellement pour une année – soit 2021 – des agréments actuels de l'OCAD3E et des éco-organismes dédiés (arrêtés du 23 décembre 2020 parus au Journal Officiel de la République Française du 30 décembre 2020).

Ce renouvellement impose la signature d'une convention avec l'OCAD3E pour l'année 2021 dans l'attente du ré-agrément des éco-organismes pour la période 2022-2027.

Cette convention « 2021 » garantit la continuité des enlèvements de DEEE sur les points d'enlèvement, et assure du versement des compensations financières « DEEE » dans les conditions du barème en vigueur au 1er janvier 2021 pour les soutiens calculés à partir de cette date.

Cette convention « 2021 » a été préparée avec les équipes de l'AMF, du CNR et d'Amorce. Les modifications par rapport à la convention actuelle sont mineures et portent sur les nouvelles dates d'arrêté d'agrément, la date d'effet ainsi que les modalités de résiliation en fin de l'agrément de transition, la nouvelle dénomination de Recylum, et les textes de loi en référence

Concernant plus particulièrement la filière « Lampes », le SICTOM du Périgord Noir, le SMCTOM de Nontron et le SMCTOM de Thiviers ont accepté que le renouvellement du conventionnement soit porté par le SMD3 à l'échelon départemental à la seule condition de garder la maîtrise des demandes d'enlèvements des contenants sur leurs déchèteries respectives. Cette exigence opérationnelle ne pose aucun problème puisque d'ores et déjà toutes les demandes sont effectuées par l'intermédiaire du portail informatique unifié d'Ecosystem avec codes d'accès dédiés.

Enfin, courant 2021, la publication attendue du cahier des charges pour la prochaine période d'agrément 2022-2027, obligera le SMD3 à délibérer de nouveau pour le conventionnement départemental avec les éco-organismes qui seront agréés.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

27 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

**APPROUVE** le principe de conventionnement départemental par le SMD3 avec l'OCAD3E pour la filière REP Lampes et la filière DEEE dans le cadre du renouvellement d'1 an de l'agrément des éco-organismes pour 2021;

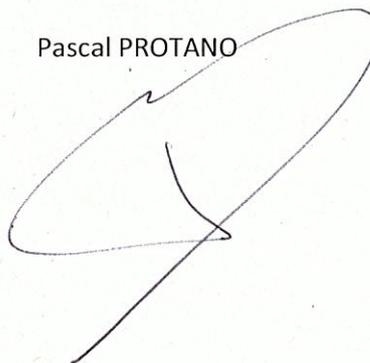
**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions, les annexes correspondantes et tout document lié au conventionnement départemental relatifs aux filières REP DEEE et Lampes avec l'OCAD3E.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

Pour copie conforme :  
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Au registre sont les signatures  
Le Président,

Pascal PROTANO




**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Projet de délibération N°17-21A**
**OBJET : Nombre d'accès en déchèterie pour les particuliers**
**Séance du 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>DECHETERIE</b>	Nombre de voix : <b>41</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégués suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé-KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
<b>Nombre total de voix</b>				<b>41</b>	

**OBJET : N°17 21A - Nombre d'accès en déchèterie pour les particuliers**

Monsieur le Président expose :

La mise en œuvre de la redevance incitative va modifier le comportement des usagers (particuliers et professionnels) en les encourageant à mieux trier leurs déchets sur les points d'apports volontaires mais également en déchèterie.

L'accès illimité et gratuit aux déchèteries :

- permet à certains professionnels de ne pas payer le service, grâce à l'utilisation de leur carte d'utilisateur personnelle,
- favorise une « sur fréquentation » qui nuit au bon fonctionnement de celles-ci.

Afin de :

- palier à cette perte de recettes,
- limiter l'affluence en déchèterie,
- inciter les usagers à optimiser leur déplacement en déchèterie,
- participer à l'atteinte de l'objectif de réduction de 10% des déchets de la loi de transition énergétique, par la probable diminution des apports de déchets verts,

La limitation d'accès est déjà mise en œuvre depuis 2018 sur le secteur de Ribérac, avec 15 passages par an et par foyer. Seule 2% de la population a demandé des passages supplémentaires. Il n'a pas été constaté d'augmentation des dépôts sauvages. La recettes des passages des professionnels est de l'ordre de 15 000 à 30 000 €/an.

En parallèle du verrouillage des bornes Omr, les déchèteries vont être équipées, soit de bornes d'accès pour les plus grandes, soit de outils portatifs (PDA). Le badge permettant d'ouvrir les bornes Omr permet également d'accéder en déchèterie.

Il est proposé de limiter le nombre d'accès à 26 passages par année civile et par foyer. L'année 2021, sera une année pédagogique pour les habitants des premières déchèteries équipées.

La mise en application de cette limitation est tributaire de l'installation de bornes d'accès ou dispositif de lecture des badges portatif, qui permettront le suivi des passages.

Afin de déployer préalablement les outils techniques, il est proposé une mise en application dès l'installation des équipements sur chacune des déchèteries en proratisant le nombre d'entrées. Une communication sera effectuée en amont pour accompagner ce dispositif.

Le dispositif débutera par les déchèteries des secteurs de Belvès et Montpon-Mussidan.

Pour les professionnels, les modalités restent inchangées.

L'exposé des faits entendu,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :**

50 POUR	5 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

**DECIDE** de limiter le nombre d'accès en déchèterie à 26 passages par an et par foyer dès l'installation des équipements de lecture de badges sur chacune des déchèteries ;

**DECIDE** que l'année 2021 soit une année pédagogique pour les usagers des premières déchèteries équipées. Une période pédagogique sera également prévue sur les autres déchèteries au fur et à mesure de l'avancement du dispositif.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le .....

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Pascal PROTANO


**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Projet de délibération N°18-21A**
**OBJET : Marché 2020-031-AO : Traitement des gravats des déchèteries du SMD3 sur le secteur de Bergerac : attribution**
**Séance du 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six janvier, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation :	<b>19 janvier 2021</b>
Secrétaire de séance :	<b>Mr Bernard TRIFFE</b>

Nombre de délégués en exercice : <b>34</b>	Nombre de délégués présents : <b>28</b>	Nombre de votants : <b>29</b>
Nombre de pouvoirs : <b>1</b>	<b>Me VALETTE donne pouvoir à Mr TEILLAC</b>	
COMPETENCES :	<b>OBLIGATOIRE</b>	Nombre de voix : <b>55</b>

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégués suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Pascal PROTANO <i>Claudine FAURE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Thierry CIPIERRE <i>Vincent LACOSTE</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Jacques RATIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Pierre JAUBERTIE <i>Franck MOISSAT</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Alain MARTY <i>Patrick GUILLEMET</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Bernadette SALINIER <i>Stéphane MOTTIER</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Francis COLBAC <i>Vincent BELLOTEAU</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Christelle BOUCAUD <i>Stéphane DOBBELS</i>	2 voix		2 voix	2 voix
	Hélène REYS <i>François CAREME</i>	2 voix		2 voix	2 voix

## AR PREFECTURE

024-252405329-20210126-1821A-DE

Regu le 29/01/2021

CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Dominique MAZIERE</i>	1 voix		1 voix	
	Marc MELOTTI <i>Régis BATAILLER</i>	1 voix		1 voix	
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Gé KUSTERS</i>	2 voix			
	Marie-Pierre VALETTE (pouvoir) <i>Hervé CARVES</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Marilyne FORGENEUF <i>Vincent FARGEAS</i>	2 voix			
	Claude MARTINOT <i>André BALLIGAND</i>	2 voix			
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			
	Laurent MONTEIL <i>Sylvette FORT</i>	2 voix			
	Michel DOBBELS <i>Jimmy MORAND</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV Belvès	Dominique MORTEMOUSQUE <i>David FAUGERES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Paul DUBOS <i>Claude THUILLIER</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Serge ORHAND <i>Claude BRONDEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V Bergerac	Bernard TRIFFE <i>Thierry GROSSOLEH</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Pierre CAZES <i>Rainer HENKEL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Marjorie MOLLETON <i>Grégori GOOSSENS</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Frédéric GAUTHIER <i>Béatrice FEYTOUT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Louis DESSALLES <i>Christian BORDENAVE</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Hervé COUSTILLAS <i>Jean-Marie BRUNAT</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI Montpon	Michel DONNETTE <i>Marcel LESBEGUERIES</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Lionel VERGNAUD <i>Jacques GAMBRO</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Thierry BOIDE <i>Marie-Pierre BROUX</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VII Ribérac	Johann DESPORT <i>Daniel LAVAUD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Marcel BEAU <i>Max MAREUIL</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
Nombre total de voix		55			

OBJET : N°18-21A - Marché 2020-031-AO : Traitement des gravats des déchèteries du SMD3 sur le secteur de Bergerac : attribution

**OBJET : N°18 21A Marché 2020 031 AO Traitement des gravats des déchèteries du SMD3 sur le secteur de Bergerac : attribution**

Monsieur le Président expose,

Un marché a été lancé afin d'assurer le traitement des gravats en provenance des déchèteries du SMD3 sur le secteur géographique du Bergeracois. Les gravats seront transportés par un prestataire privé sur le site de traitement du titulaire du marché.

Le marché est d'une durée d'un an reconductible trois fois douze mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte. Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été adressé :

- au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ;
- au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- et publié sur le site de dématérialisation du SMD3.

Huit entreprises ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 11 janvier 2021 à 12H, date et heure limites de remise des offres, les entreprises VEOLIA PROPRETE LIMOUSIN, CTP LARGARDE ET LARONZE ET CARRIERES DE THIVIERS avaient déposé une proposition

Les services du SMD3 ont procédé à l'analyse des candidatures et offres ; travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation.

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci et après avis des membres de la commission d'appel d'offres il est suggéré d'attribuer le marché à la société CARRIERES DE THIVIERS sur la base du bordereau des prix unitaires.

L'exposé des faits entendu,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :**

55 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le marché 2020-031-AO de traitement des gravats issus du Bergeracois selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Publié le .....

Pour copie conforme :  
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Au registre sont les signatures  
Le Président,

Pascal PROTANO